

ABDERAZAK MAKRI TOUJOURS DANS LA SURENCHÈRE SUR LA QUESTION DE L'IDENTITÉ

Page 5

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

NOUVEAU RECORD DES CAS POSITIFS

Page 2

MIDI

ISSN : 1112-7449

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N°4039 | Mercredi 8 juillet 2020 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

START-UPS

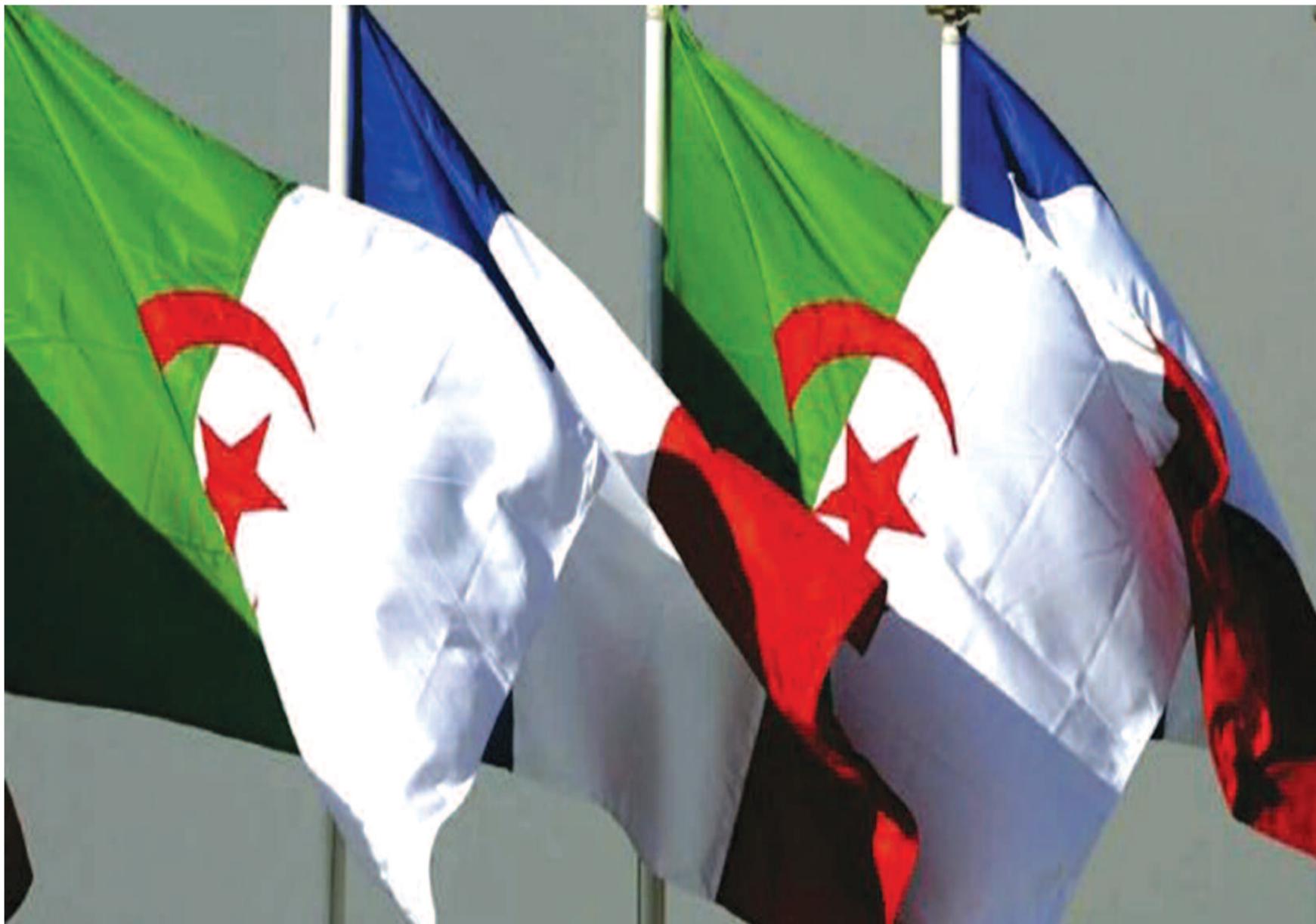
LE FINANCEMENT PARTICIPATIF BIENTÔT OPÉRATIONNEL

Page 5

RESTITUTION DES ARCHIVES

BEAUCOUP DE PROMESSES, PEU DE DÉCISIONS CONCRÈTES DE LA FRANCE

Page 4



SÉTIF

CONFINEMENT DE 13H À 5H POUR 18 COMMUNES

Page 2



ASSASSINAT DE L'AVOCATE STAGIAIRE DE BOUIRA

LES AUTEURS PRÉSUMÉS DU CRIME ARRÊTÉS

Page 5

CORONAVIRUS

**Trois médecins
décédés à Biskra**

Le secteur de la santé, dans la wilaya de Biskra, a été secoué par le décès de 3 médecins par le nouveau coronavirus, rapportent ce mardi 7 juillet 2020, plusieurs médias.

Il s'agit en effet, du professeur Belhamra Mohamed, directeur du Centre de recherche scientifique pour les régions arides de Biskra, le Dr Chebila Samir (orthopédiste) et le Dr Houhou Mohamed.

La wilaya de Biskra a connu, depuis quelques jours, une recrudescence des cas de contamination et de décès par le nouveau coronavirus, au point de devenir un foyer important de la propagation du virus.

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

**Nouveau record
des cas positifs**

Le nombre de cas augmente, de jour en jour. Quatre cent soixante quinze (475) nouveaux cas confirmés ont été enregistrés hier mardi, portant ainsi le nombre total des cas à 16.879, soit 37 cas pour 100.000 habitants, selon le bilan quotidien du ministère de la santé.

Neuf (9) autres décès ont été enregistrés hier. Ce qui donne un total de 968, depuis le début de cette pandémie en Algérie.

Il a été relevé, que l'ensemble des cas confirmés au coronavirus ont été enregistrés, à travers 48 wilayas. La tranche d'âge 25-60 ans représente 56 % des cas, alors que 66 % des cas de décès concernent les personnes âgées de 65 ans et plus.

Le Dr Fourar a rappelé la nécessité du strict respect des mesures de prévention, la distanciation sociale et de suivre les recommandations des spécialistes.

Les professionnels de la santé réitèrent la nécessité pour les citoyens, de respecter les règles d'hygiène personnelle et environnementale, afin d'éviter toute contagion au coronavirus.

R. N.

ACTIVITÉS COMMERCIALES IMPACTÉES PAR LE CORONAVIRUS

**Les commerçants tirent
la sonnette d'alarme**

Après une fermeture de plus de quatre mois, en raison de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), les cafetiers et les restaurateurs souhaitent reprendre leurs activités, le plus tôt possible.

PAR IDIR AMMOUR

Frappés de plein fouet par la crise sanitaire, ces professionnels veulent bien croire à une probable reprise de leurs activités, histoire de rattraper ne serait-ce qu'une petite partie de leurs chiffres d'affaires. En effet, cette situation qui perdure depuis le 22 mars dernier, a engendré, selon les professionnels, la fermeture de pas moins de 50.000 cafétérias et restaurants. Cela a engendré de nombreux dommages comme l'absence de revenus et des moyens de subsistance de leurs travailleurs, le cumul des dettes locatives et les d'impôts. Ce qui a donné lieu à des effets socio-économiques négatifs, comme le chômage. Devant cet état de fait, les représentants des cafetiers et restaurateurs, ils ne cessent de tirer la sonnette d'alarme, quant à la situation financière suite à la fermeture de leurs commerces qui dure depuis quatre mois. Cette fois-ci, c'est lors d'une réunion, présidée par le président de



l'Association nationale des commerçants et artisans, Hadj Tahar Boulenouar, qui leur avait promis de transmettre leurs doléances au ministre du Commerce. En effet, les représentants des cafetiers et restaurateurs, ont formulé une série de propositions qui consiste : Le "retour à leurs activités dans le strict respect des conditions de prévention, telles que le respect de la distanciation sociale, le port obligatoire du masque de protection, pour le gérant et les employés, la stérilisation des outils de travail et le retrait des tables et des chaises, ainsi que l'exigence que ceux qui les violent ne soient punis sans pour autant généraliser la sanction à d'autres commerçants". La fermeture des cafétérias, à travers l'ensemble des wilayas touchées par la Covid-19, comme mesure préventive, est l'une des décisions prises pour endiguer la propagation de la pandémie. Une déci-

sion qui n'est pas fortuite sachant que les cafétérias sont un espace de rencontre très apprécié par les Algériens et les adeptes des cafés presses, dont une grande partie des Algériens raffolent. Interrogés sur ce sujet, de nombreux sont les citoyens qui ont exprimé leur mécontentement sur la persistance de garder ces commerces très appréciés par les algériens en situation de fermeture, s'interrogeant sur les raisons ayant conduit les pouvoirs publics à ne pas trouver des solutions comme c'était le cas pour les autres commerces. Précisant, qu'il était possible de rouvrir les cafétérias, seulement il est impératif de durcir le contrôle et être radical sur l'application sur les mesures barrières en interdisant l'installation des terrasses et l'interdiction des rassemblements à l'intérieur des cafés pour éviter toute nouvelle contamination.

I. A.

FRANCE

**Les personnes originaires du Maghreb plus
fortement touchées**

PAR RAYAN NASSIM

8.300 personnes, nées dans les pays du Maghreb, sont décédées en France durant les mois de mars et avril 2020, selon les données de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) rapportées par l'Express.

Il s'agit d'une forte hausse, d'environ 54 % par rapport à la même période en 2019, lorsque 5.400 personnes nées au Maghreb étaient décédées en France.

Si les données de l'Insee concernent tous les décès, toutes causes confondues, les mois de mars et avril ont, pour rappel, été marqués par la pandémie de la maladie à coronavirus Covid-19 ayant provoqué de nombreux décès à travers le monde dont la France. Au total, 129.000 personnes sont décédées en France, durant les mois de mars et avril 2020, toutes causes confon-

dues. Ce chiffre est en hausse de 25 % par rapport à la même période l'année précédente, où 102.800 personnes étaient décédées. 2.000 personnes, nées dans des pays d'Afrique hors les pays du Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc), sont également décédées en France durant les mois de mars et avril de l'année en cours, contre 900 durant la même période en 2019. 1600 décès de personnes nées en Asie ont également été enregistrés durant les mois de mars et avril 2020, contre la moitié seulement (800 décès), durant les mois de mars et avril 2019. La hausse la plus importante du nombre de décès, pour les personnes nées en dehors de la France, peut trouver son explication dans le fait que celles-ci résident en général davantage dans les territoires densément peuplés, notamment en Île-de-France.

Il s'agit de la région la plus fortement tou-

chée par la Covid-19, avec 92 % de décès en mars-avril 2020 par rapport à la même période en 2019. Dans ce contexte, un tiers des personnes nées au Maghreb, et la moitié de celles nées dans un autre pays africain et asiatique résident en Île-de-France contre 16 % des personnes nées en France, fait savoir l'Insee.

Par ailleurs, l'Insee indique que 14 % des personnes en emploi et nées dans un pays du Maghreb, et 15 % de celles nées dans un autre pays africain sont des "travailleurs-clés", œuvrant parmi les personnels de santé, aides-soignants, ambulanciers, forces de l'ordre, transports publics, pompiers, vendeurs, livreurs et agents de nettoyage. Ces catégories ont poursuivi leur travail durant la pandémie et ont été parmi les plus exposés au risque de contamination.

R. N.

SÉTIF

Confinement de 13h à 5h pour 18 communes

Un confinement à domicile partiel est décrété, pour une durée de 15 jours, dans 18 communes de la wilaya de Sétif, fortement touchées par la pandémie de Covid-19, annonce le ministère de l'Intérieur, dans un communiqué rendu public hier. Le confinement, de 13h00 à 5h00, entrera en vigueur ce mercredi 8 juillet. Les communes concernées sont : Sétif, Aïn Amat, Aïn Abassa, Ourissia, Aïn Oulmane, Kasr el Abtal, Kellal, Aïn Azal, Aïn Lahdjar, Bir Haddada, el Eulma, Bazer Sekra, Guelta Zerga, Bougaâ, Aïn Roua, Beni Oussine, Beida Bordj (centre) et Aïn Kebira. La mesure induit l'arrêt total des activités commerciales, économiques et culturelles, ainsi que la suspension de la circulation automobile et l'activité de transport de voyageurs, précise le ministère de l'Intérieur. Sétif est la troisième wilaya la plus touchée par la pandémie de Covid-19, après Blida et Alger, enregistrant une recrudescence inquiétante depuis quelques semaines. Au 6 juillet, la wilaya comptait 1.578 cas, dont 39 nouvelles contaminations.

L'Algérie enregistre une hausse des cas de coronavirus, depuis début juin. Depuis une semaine, chaque jour, un nouveau record des nouveaux cas d'infection est battu. L'Algérie compte plus de 16.000 cas de coronavirus officiellement recensés.

R. N.

PROCÈS TAHKOUT

Ouyahia et Sellal rejettent en bloc les charges retenues contre eux

Le juge près le tribunal de Sidi M'hamed (Alger), a auditionné, lundi, dans le cadre du procès de l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout, poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation en lien avec la corruption, les deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, les anciens ministres de l'Industrie et des Transports, Youcef Yousfi et Ammar Ghoul, ainsi que des cadres du ministère de l'Industrie et le responsable du port de Skikda.

PAR LAKHDARI BRAHIM

Lors de l'audience, Ahmed Ouyahia a rejeté en bloc l'ensemble des accusations retenues contre lui, pour l'octroi d'indus avantages et facilitations à Tahkout, pour ses projets de montage automobile.

Ces accusations, a-t-il dit, sont les mêmes charges retenues contre lui lors de l'instruction par le Conseiller instructeur près la Cour suprême, affirmant que les projets de montage automobile de Tahkout avaient commencé en 2016, et qu'à cette époque-là, il était Directeur de cabinet à la présidence de la République et non Premier ministre.

Soulignant que le seul critère qui était adopté pour l'approbation des dossiers



des investisseurs était l'expérience, même minime, dans le domaine concerné, il a ajouté que l'Etat avait recouru au montage automobile après la chute des prix du pétrole. A une question du procureur de la République sur la provenance des fonds figurant sur son compte ouvert à la Banque du développement rural (BDL), Ahmed Ouyahia a répondu que ces avoirs n'avaient aucun rapport avec son activité gouvernementale.

Après avoir réitéré qu'il a toujours servi son pays avec abnégation, et qu'il n'a jamais abusé de ses fonctions, Ouyahia a expliqué la non déclaration de ces fonds, par la dégradation de son état de santé et des circonstances difficiles qu'il a eu à traverser.

Appelé à la barre, l'ancien Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a également rejeté les charges retenues contre lui, imputant l'entière responsabilité des cahiers de charges au ministère de



l'Industrie. Ni le Premier ministre, ni le Conseil national de l'investissement (CNI), n'étaient concernés par leur élaboration, a-t-il soutenu.

Sellal a également nié avoir eu connaissance de la non-conformité de la convention signée entre Tahkout et l'ANDI après la suppression de la condition d'association d'un partenaire étranger.

De son côté, l'ancien ministre de l'Industrie, Youcef Yousfi, a déclaré en réponse au juge que la décision de l'Etat de recourir au montage automobile était en prélude à la mise en place d'une véritable industrie nationale et non de gonflage de pneus, comme il est prétendu.

Pour lui, ces mesures avaient permis, en dépit de tout ce qui est dit sur le dossier de montage automobile, de dynamiser certaines industries en lien, notamment la fabrication des batteries et des pneus. Interrogé par le juge et le procureur de la République, en tant qu'ancien ministre des Transports sur l'octroi à Tahkout

d'un lot de terrain, en violation de la législation, dans la wilaya de Skikda, Amar Ghoul a rejeté cette accusation, affirmant que toutes les instructions et correspondances qu'il a signées, étaient conformes à la législation en vigueur.

Soulignant que le terrain en question n'était pas au niveau de la zone industrielle, mais dans la zone de marchandises au port de Skikda. Il a expliqué, que la réalisation d'un projet d'investissement dans l'enceinte du port ne présentait aucun danger pour l'environnement, comme prétendu.

A la question de savoir pourquoi le contrat relatif à ce projet avait été résilié s'il n'était pas contraire à la loi, le responsable du port de Skikda, Laidi Merabet a fait savoir que le contrat avait été résilié en application de l'instruction du ministère des Transports portant abrogation de toutes les autorisations délivrées qui n'avaient pas été concrétisées pour leur octroi à d'autres projets plus rentables.

Le procès de l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout se poursuivra mardi, par l'audition des autres accusés sachant que le collectif de défense avait demandé le transfert des audiences de ce procès au tribunal de Dar El Beida, en raison de l'exiguïté des salles du tribunal de Sidi M'hamed où il est impossible de respecter la distanciation sociale, afin d'éviter la propagation du nouveau coronavirus.

L. B.

DIPLOMATIE

Le Maroc nomme un nouvel ambassadeur en Algérie

Mohamed Ait Ouali est le nouvel ambassadeur du Maroc en Algérie. Il a été nommé ce lundi par le roi Mohamed VI au cours de la réunion du Conseil des ministres. Il remplace à ce poste Lahcen Abdelkhalek. La décision du souverain marocain de nommer un nouvel ambassadeur à Alger intervient dans un contexte de tensions politiques entre les deux pays.

Dans un entretien à France 24, diffusé samedi 4 juillet, le président Abdelamdjid Tebboune a évoqué les relations entre l'Algérie et le Maroc.

"Jusqu'à présent, l'escalade était verbale mais nous constatons que nos frères marocains passent à une autre forme d'escalade", a souligné le chef de l'Etat algérien dans un entretien à la chaîne France 24. Le président Tebboune faisait allusion au projet marocain de construire une base militaire, avec un centre d'espionnage, près de la frontière avec l'Algérie.

"J'espère que ça va s'arrêter. Nous souhaitons le plus grand bonheur et tout le

développement au peuple marocain frère. Nous n'avons aucun problème avec les Marocains. Il semble que ce sont les frères marocains qui ont problème avec nous", a-t-il dit.

"Nous n'avons aucun problème avec le peuple marocain, ni avec le roi du Maroc", a-t-il assuré.

M. Tebboune a exclu de prendre une initiative envers le Maroc. Mais il laisse la porte ouverte à un éventuel dialogue. "Maintenant, si eux pensent qu'il faut prendre une initiative, elle sera la bienvenue. Je pense qu'ils peuvent prendre une initiative qui va clore ce dossier", a conclu le Président algérien.

Le Maroc n'a pas réagi aux déclarations du président de la République. Les relations algéro-marocaines traversent une nouvelle période de fortes turbulences, conséquence des déclarations de l'ex-consul du Maroc à Oran.

Le 13 mai, une vidéo relayée sur les réseaux sociaux montrait le consul général du Maroc à Oran, Boutaher Aherdane, en train de s'adresser à ses

compatriotes venus protester contre le retard dans les opérations de rapatriement des citoyens marocains vers leur pays, dans un contexte de pandémie du coronavirus Covid-19 ayant mené à la suspension de tous les vols.

"Comme vous le savez, nous sommes dans un pays ennemi. Je vous le dis en toute franchise", peut-on entendre le consul général du Maroc à l'adresse de ses compatriotes bloqués à Oran. La déclaration du Consul a provoqué un tollé en Algérie. Le même jour, l'ambassadeur du Maroc à Alger a été convoqué par le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum.

"La qualification par le Consul général du Maroc à Oran, si elle venait à être établie, de l'Algérie de 'pays ennemi' est une violation grave des us et coutumes diplomatiques, qui ne saurait être tolérée", s'était indigné le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué. L'Algérie a demandé et obtenu le départ du Consul du Maroc à Oran.

R. N.

ORAN

Trois éléments de soutien aux groupes terroristes arrêtés

Trois (3) éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés lundi à Oran par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), a indiqué hier, un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

"Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce à l'exploitation de renseignements, un détachement de l'ANP a appréhendé, le 6 juillet 2020, trois (3) éléments de soutien aux groupes terroristes à Oran en 2e Région militaire", précise le communiqué. "Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des Garde-frontières "ont saisi, lors d'une patrouille de recherche et de reconnaissance menées près de la bande frontière à Tlemcen en 2e Région militaire, 25 kilogrammes de kif traité", tandis que des éléments de la Gendarmerie nationale "ont intercepté, suite à des opérations distinctes menées à Annaba, Béjaïa et Jijel en 5e Région militaire, six (6) individus en possession de 11168 unités de différentes boissons", ajoute le MDN.

Par ailleurs, un détachement de l'ANP "a saisi, en coordination avec les services des Douanes à Ouargla en 4e Région militaire, 11.520 unités de produits pyrotechniques, alors que 19 immigrants clandestins, de différentes nationalités, ont été arrêtés à Tlemcen et El-Oued".

R. N.

RESTITUTION DES ARCHIVES

Beaucoup de promesses et peu de décisions concrètes de la France

Beaucoup de "promesses" ont été faites, mais "peu de décisions concrètes" ont été prises par la France, en réponse aux demandes insistantes de l'Algérie de voir les archives de la période coloniale restituées, a déploré mardi le politologue et enseignant universitaire français, Olivier Le Cour Grandmaison, tout en regrettant le refus de la France de reconnaître ses crimes coloniaux.

PAR CHAHINE ASTOUATI

"Beaucoup de promesses et quelques décisions bien mises en scène par des professionnels de la communication, mais en pratique peu de décisions concrètes. C'est ce que constatent tous ceux qui souhaitent pouvoir consulter librement les dites archives", a déclaré l'un des spécialistes reconnus des questions liées à l'histoire coloniale française en Algérie, dans un entretien accordé au quotidien El-Watan. Argumentant son propos, il cite en particulier les archives relatives aux massacres du 8 mai 1945 et du 17 octobre 1961, notant "qu'une bonne partie de ces dernières demeurent toujours fermées". Cela, au moment où "l'accès aux archives les plus sensibles, reste soumis au principe des érogations, et donc, à l'arbitraire de certaines institutions, comme l'armée et la police, soucieuses de leur image et de la défense de la raison d'Etat au détriment de la vérité historique". Ce qui l'amène à déduire, que "les changements sont cosmétiques et pas à la hauteur de ce qui est attendu, le système dérogatoire étant une entrave manifeste aux libertés académiques et à celles de la recherche". A la question de savoir si la France pourrait rejoindre le club restreint des pays ayant présenté des excuses pour leurs crimes coloniaux en Afrique, M. Le Cour Grandmaison déplore "un mépris confondant et scandaleux" des Présidents et les Gouvernements français successifs envers ceux que la France coloniale, a "exploités, opprimés et massacrés sans vergogne, et envers leurs héritiers français ou étrangers". Il fera observer, à ce propos, que ces derniers, aux côtés des universitaires, des militants, des associations et de quelques organisations politiques, "ne cessent de réclamer la reconnaissance des crimes d'Etat commis sur les territoires colo-

niaux, et même en métropole", rappelant, à nouveau, les massacres du 17 octobre 1961. Dans ce registre, il citera quelques exemples d'Etats ayant reconnu leurs crimes coloniaux, dont la déclaration du roi des Belges concernant le Congo (RDC, ndlr), la qualifiant de "pas significatif après des décennies d'occultation, de silence et de déni". De même, que celui de l'Allemagne ayant reconnu le génocide des Nama et Herero, perpétré en 1904 dans sa colonie du Sud-ouest africain (Namibie, ndlr). Ou encore, a-t-il ajouté, celui de la Grande-Bretagne vis-à-vis des "Kényans soumis à des actes de torture et à d'autres formes de maltraitance". Une reconnaissance qui a été gravée sur un mémorial financé par le gouvernement britannique, et érigé à Nairobi pour rendre hommage aux milliers de personnes massacrées par les troupes de sa majesté lors du soulèvement des Mau-Mau dans les années 1950, a-t-il noté. Enfin, il évoquera les cas de la Nouvelle-Zélande, du Canada, de l'Australie et des Etats-Unis ayant "tous admis des traitements indignes infligés aux populations autochtones de leurs territoires respectifs", soulignant que "dans plusieurs cas, la reconnaissance officielle s'est accompagnée de réparations financières accordées aux victimes ou à leurs descendants".

"Il s'agit d'une pusillanimité de l'Etat français et de tous les partis dits de gouvernement, de droite comme de gauche. La preuve, il n'y a eu aucun progrès significatif sous la présidence de François Hollande, en dépit de quelques déclarations antérieures, et celle d'Emmanuel Macron, qui persévère dans la voie de l'esquive", a commenté l'universitaire pour expliquer le refus de la France de suivre ces exemples. Une attitude qu'il imputera également aux "déclarations scandaleuses de certains dirigeants de droite et d'extrême-droite, ou

encore de personnages médiatiques, comme Finkelkraut, Zemmour et autres faux historiens et vrais idéologues, estimant tous que la colonisation a eu des effets positifs et qu'elle aurait été motivée par la volonté de civiliser les peuples conquis !". "Il est assez stupéfiant d'assister à la réhabilitation d'un tel discours, caractéristique de la mythologie nationale-républicaine de la IIIe République, qui tend à faire croire que la France est un pays à nul autre pareil et qui serait toujours fidèle à ses idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité. C'est une vieille idéologie dont le retour en grâce est le signe d'une involution politique qui se conjoint avec la stigmatisation, de plus en plus importante, des héritiers de l'immigration coloniale et post-coloniale accusés de faire peser des menaces existentielles sur la France et d'être autant de preuves du +grand remplacement +", a développé le politologue français.

-La restitution de crânes de résistants algériens, un subterfuge pour ménager l'électorat

Interpellé sur la restitution à l'Algérie des crânes de Martyrs déportés en France durant la colonisation, le spécialiste de la citoyenneté rétorque en ces termes: "Comme souvent, pour ne pas dire comme toujours, dès lors qu'il s'agit d'événements majeurs de la colonisation qui doivent être qualifiés de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, il est question pour les autorités françaises de céder sur un point pour mieux préserver l'essentiel".

Il s'agit également, a-t-il poursuivi, de " (...) Préserver l'essentiel en refusant de reconnaître, comme Emmanuel Macron, alors candidat à l'élection présidentielle l'avait pourtant déclaré, que la colonisa-



tion fut un crime contre l'humanité. Les ressorts de cette restitution sont diplomatiques et de politique intérieure : ménager l'électorat de la droite et de l'extrême-droite que le président de la République courtise régulièrement et de façon éhontée". "Rien à voir donc avec un souci véritable de l'Histoire, de la vérité et de la reconnaissance effective de ce qui a été perpétré par la France en Algérie de 1830 à 1962, et dans d'autres colonies conquises entre 1885 et 1913", a conclu Le Cour Grandmaison.

C. A.

UN RESPONSABLE DU MINISTÈRE DE L'HABITAT L'A AFFIRMÉ :

"Les 11.000 chantiers relancés progressivement"

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Les chantiers de réalisation des constructions ont été relancés, à la faveur de l'accord des autorités. C'est ce qu'a révélé Réda Bourouïa, directeur technique et de la Construction au ministère de l'Habitat.

Ce responsable a indiqué, lors d'une conférence d'évaluation du secteur de l'habitat, que "les 11.000 chantiers de construction sont relancés de manière progressive après la levée du confinement sanitaire", en ajoutant que "les chantiers concernent surtout les programmes de logements toutes catégories ainsi que certains projets qui ont été gelés suite à l'apparition de la pandémie virale en mars dernier". Ce responsable a fait savoir que "les promoteurs des projets ont été convoqués récemment à poursuivre les réalisations tout en se pliant aux règles du respect sanitaire dans

le cadre de la lutte contre le Covid-19". Il a reconnu que "les retards ont été importants depuis le 30 mai dernier sachant que la reprise ne devait se faire que des mois plus tard". Notons que les entreprises de bâtiment et de construction ont subi un revers de cette crise où des centaines ont carrément cessé leurs activités, alors que des milliers de travailleurs étaient menacés de chômage. Expliquant les modalités de retour des travailleurs sur les chantiers, M. Bourouïa a précisé, que "l'accord a été trouvé entre les patrons des entreprises, syndicats et ministère de l'Habitat, sur tous les détails de cette reprise". Selon ce dernier, c'est le Comité scientifique de suivi et d'évaluation qui a tranché en notre faveur. Pour ce qui est du travail sur les chantiers, le responsable du ministère de l'Habitat souligne, que "les horaires seront aménagés en fonction des projets avec comme consigne le respect du pro-

tole sanitaire et la distanciation sociale tout en interdisant les rassemblements dans les chantiers". Il convient de signaler que les mêmes règles doivent s'appliquer comme les autres secteurs. "Il y a l'obligation de mesurer la température des travailleurs à chaque entrée et sortie des chantiers avec la consécration de toutes les mesures de désinfection et de stérilisation des lieux de travail avant et après la journée de travail". Les responsables des projets et les chefs d'entreprises doivent assurer le transport du personnel des chantiers, selon les horaires qu'ils doivent définir à l'avance alors que des autorisations ont été délivrées pour tout ce qui relève des transports de matériaux de construction, entre les différentes wilayas, afin de ne pas subir de rupture de stocks nécessaires à la réalisation des ouvrages.

F.A.

CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DU FFS

Ali Laskri annonce sa non-participation

Ali Laskri, membre de l'Instance présidentielle du Front des forces socialistes (FFS), a annoncé hier, qu'il ne participera pas au congrès extraordinaire organisé par le parti jeudi et vendredi prochains, estimant que sa présence serait "contraire à toutes [ses] prises de positions politiques".

"J'informe les militants(es), que je ne serai pas présent au Congrès extraordinaire, mes convictions et ma détermination et la nécessité du changement du système ne me permettent pas de cautionner une rencontre de mise en conformité et de normalisation du parti", a indiqué M. Laskri dans un communiqué diffusé ce mardi.

"Je vous informe que ma présence sera contraire à toutes mes prises de positions politiques, et contraire aux revendications du FFS depuis l'indépendance et du mouvement révolutionnaire pacifique depuis le 22 février 2019", a-t-il ajouté, estimant que sa présence cautionnerait "la démarche non statutaire et l'absence des conditions de préparation qui ne sont pas réunies en cette période de pandémie sanitaire".

"Aujourd'hui, le régime en déficit de légitimité veut assoir sa feuille de route, dans le cadre d'une démocratie de façade, neutraliser le mouvement révolutionnaire pacifique et la Conférence nationale indépendante du pouvoir. C'est-à-dire, une véritable alternative démocratique, l'élection d'une assemblée constituante prélude à l'avènement de la deuxième république", a fustigé Ali Laskri, souhaitant "bonne chance à tous-tes les délégué-e-s qui participeront au congrès". "L'heure est à la mobilisation pour la transition démocratique, l'Histoire jugera les actes de chacun", a-t-il affirmé en conclusion.

R. N.

RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Abderazak Makri, toujours dans la surenchère sur la question de l'identité

Abderazak Makri a animé hier, un point de presse lors duquel il a porté à la connaissance de l'opinion publique, les propositions de son parti concernant le projet de révision constitutionnelle, réduisant ses critiques à la question identitaire, qui reste le point focal du MSP

PAR RAHIMA RAHMOUNI

“ Nous n'avons aucun problème avec le pluralisme linguistique, notamment avec l'Amazighité qui est une composante de l'identité nationale » fait valoir Abderazak Makri, avant de préciser que “dans nos discours nous insistons sur le programme politique et économique, la question de l'identité s'inscrit dans le débat global, surtout s'il y a volonté politique quelque part de l'occulter”.

S'adressant au comité du Pr Laraba, que Makri n'a pas épargné de ces critiques, ce dernier indique que “Nous avons pris connaissance de la plupart des propositions faites par les partis politiques et les associations, toutes convergent sur la question de l'identité, j'espère que le point de vue de la majorité transparaîtra dans la copie finale du projet. Ne prenez pas partie pour la minorité, qui a d'ailleurs refusé de participer au débat”, exhorte-t-il



Le chef du MSP, c'est un classique dans ses sorties médiatiques, s'en est encore pris à la France, expliquant qu'il n'a pas de problème avec ce pays, mais “notre problème, c'est avec les valets qu'elle a laissés après son départ, ils occupent des positions stratégiques dans les appareils de l'Etat. Actuellement, ils cherchent à se repositionner. Après l'élection du 12 décembre, les lobbies français sont contre une économie forte et souveraine de l'Algérie pour la garder sous sa dépendance”.

En parlant de système politique, Makri a réitéré sa préférence pour le mode parlementaire, estimant que “c'est le plus démocratique” et promet que sa formation

politique continuera à porter cette exigence jusqu'à son aboutissement.

“Nous n'avons pas de problème avec le système semi-présidentiel, mais à condition que fondements soient respectés”, clarifie le chef du MSP, qui adhère par ailleurs à l'amendement relatif à l'envoi des troupes de l'ANP, en dehors des frontières. Abderazak Makri a entamé son intervention sur la rapatriement des crânes des résistants, se félicitant de l'initiative du président Tebboune, rappelant que les différentes résistances constituent “un refus de la colonisation de l'Algérie par la France coloniale”.

R. R.

RATTACHEMENT DE LA SNVI À L'ARMÉE :

“Nous sommes dans les dernières étapes”

Le processus de rattachement de la Société nationale des véhicules industriels (SNVI), touche à sa fin. “En ce qui concerne SNVI, nous sommes dans les dernières étapes de la livraison du complexe au ministère de la Défense nationale”, a indiqué ce lundi à Annaba le ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali, selon la page Facebook de son département.

Le 15 février, M. Ait Ali avait annoncé le rattachement de la SNVI à la Direction des industries militaires relevant du ministère de la Défense nationale (MDN).

“La SNVI sera rattachée, d'ici deux ou trois mois au plus tard, à la Direction des industries militaires”, avait-il dit.

La SNVI (34 %) est déjà associée avec le MDN (17 %) et le fonds d'investissement émirati, Aabar (49 %), dans une entreprise de production de poids lourd de type Mercedes-Benz, précise l'agence officielle.

ASSASSINAT DE L'AVOCADE STAGIAIRE DE BOUIRA

Les auteurs présumés du crime arrêtés

L'ordre des avocats de Bouira a rendu public hier, un communiqué, pour annoncer l'arrestation des auteurs présumés du crime perpétré lundi, contre l'avocate stagiaire Terrafi Yasmine.

“Après des contacts avec des Institutions officielles, il est apparu que l'assassinat de notre collègue n'est pas du à des causes naturelles”, souligne l'ordre des avocats.

Tout en condamnant ce “crime monstrueux”, l'ordre des avocats informe que “les auteurs du crime sont arrêtés et placés sous l'autorité judiciaire, qui a reçu des instructions fermes de la part du procureur”

R. N.

START-UPS

Le financement participatif bientôt opérationnel

PAR RIAD EL HADI

Le dispositif du financement participatif (crowdfunding), qui permet la collecte de fonds au profit des start-ups via des plateformes internet, devrait être opérationnel à partir du dernier trimestre 2020, a indiqué à l'APS, le président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob), Abdelhakim Berrah.

La Cosob prépare, en effet, un règlement précisant les conditions d'agrément et d'exercice et de contrôle des Conseillers en investissement participatif (CIP), qui prendront en charge la création et la gestion, sur Internet, de plateformes de placement de fonds du grand public, dans des projets d'investissement participatif.

Institué en vertu de l'article 45 de la Loi de finances complémentaire pour l'année 2020, le statut de CIP est conféré aux sociétés commerciales créées et dédiées exclusivement à cette activité, aux Intermédiaires en opérations de Bourse (IOB) ainsi qu'aux sociétés de gestion de fonds d'investissement (SGFI).

Selon les termes de ce règlement, en cours de finalisation, le statut de CIP est accordé après examen par la Cosob, sur dossier

comprenant notamment, une présentation de l'activité prévue, y compris le modèle d'investissement, la fourchette prévisionnelle des montants de levée de fonds, la procédure de sélection de projets et les diligences à réaliser, la procédure de valorisation, la politique de suivi de l'activité des émetteurs ainsi que les modalités de rémunération du CIP, explique Mr Berrah. Le projet de règlement prévoit également, d'exiger un certain nombre d'informations qui devront être publiées sur le site de la plateforme et notamment l'obligation de disposer des compétences techniques nécessaires à ce type d'activité, respecter les règles d'une déontologie indispensable à l'installation d'un climat de confiance et présenter une information claire et exhaustive, sur les projets proposés et sur les risques auxquels l'investisseur est exposé.

A ces conditions d'accès à l'exercice de l'activité, s'ajoutent les règles de bonne conduite et la capacité professionnelle des administrateurs et des dirigeants de plateforme, selon M. Berrah, qui a souligné que la Cosob avait proposé un dispositif réglementaire “simplifié” pour les gestionnaires de plateformes, mais “sans pour autant occulter la protection des

investisseurs”.

Le cadre réglementaire, pour l'exercice de cette nouvelle activité en Algérie, entrera en vigueur dès la promulgation dans le journal officiel du règlement de la Cosob, qui commencera ensuite à recevoir et à traiter les demandes de création de plateformes de Crowdfunding.

Ainsi, les Start-ups et les porteurs de projets peuvent bénéficier de ce nouvel outil de financement, “à titre indicatif”, dès le dernier trimestre de l'année en cours, d'après le président de la Cosob.

La création de plateformes de crowdfunding sera, par ailleurs, accompagnée par un dispositif d'exonérations fiscales au profit des Start-ups et par le lancement d'un fonds dédié au financement de la phase précédant la concrétisation de leurs projets.

Apparu dans le courant des années 2000, en Europe et aux Etats-Unis, le Crowdfunding est un mécanisme qui permet de collecter les apports financiers, d'un grand nombre de particuliers au moyen d'une plateforme Internet, dans l'objectif de financer un projet dans les différents secteurs d'activité (agriculture, immobilier, art...).

La Cosob a été chargée par les autorités

publiques, de travailler, dans son champ de compétences, sur l'“Equity Crowdfunding”, qui peut apporter une solution de financement en capital, adaptée aux Start-ups algériennes et aux projets innovants qui manquent de financement à cause du caractère risqué de ce type de projets. “Il est clair, que le financement classique, à savoir les institutions financières, les banques et les institutions de l'Etat, présente des limites dans le contexte algérien actuel.

Le marché financier, de son côté, ne permet le financement que des grands projets d'investissement pour ce qui est du marché principal et les projets de moyenne envergure pour le ce qui concerne le compartiment PME”, constate M. Berrah.

C'est pourquoi, il est important de développer d'autres moyens de financement pour les petits projets, qui ne sont pas nécessairement des projets d'investissement lourd. “Le Crowdfunding s'avère être le moyen le plus indiqué dans le sens où il pourra pallier à la baisse des ressources financières classiques, d'un côté, et répondre aux besoins des petits promoteurs, d'un autre côté”, soutient-il.

R. R..

REPUBLIQUE ALGERIENNE ET DEMOCRATIQUE ET
POPULAIRE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA WILAYA DE LAGHOUEAT
NIF 099603019001729

MISE EN DEMEURE N°02

Vu le marché N° 195/14 approuvé par le comité des marchés publics de la wilaya de LAGHOUEAT le 11/06/2014 portant sur les travaux de réalisation d'un deuxième casier du centre d'enfouissement technique de BEN NACER BEN CHOÛRA, Opération N° : F.S.D.R.S.302.089.262.103.13.07 d'un Montant de 74.441.736.06 DA, et d'un délai de réalisation de 16 mois (O.D.S notifié le 24/08/2014), conclus entre Monsieur le Wali de la Wilaya de LAGHOUEAT représenté par le directeur de l'environnement d'une part et l'entreprise EURL HAMRA REALISATION, domiciliée à OASIS NORD LAGHOUEAT d'autre part.

- Vu les articles N° : 07, 13, 23, et 42 du marché.

- Vu la non-conformité de l'entreprise par apport a la mise en demeure du 29/12/2016 parue dans les quotidiens ITIHAD et MIDI LIBRE pour la reprise et l'achèvement des travaux du marché dont l'entreprise est attributaire.

- Vu la non-conformité de l'entreprise vis-à-vis des réserves émises lors du procès-verbal minute du 07/07/2019 pour l'achèvement et la réception du projet.

- vu le procès-verbal de constatation du 12/03/2020.

L'entreprise : EURL HAMRA REALISATION. Est mise en demeure (N°02) pour achever les travaux et lever les réserves émises par les services de la direction de l'environnement, et ce, dans un délai de 10 (dix) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux et le BOMOP.

Faute de ne pas satisfaire au délai prescrit, elle sera prise a son encontre les dispositions réglementaires en vigueur, notamment la résiliation aux torts exclusifs

Midi Libre n° 4039 - Mercredi 8 juillet 2020 - Anep 2016 011 027

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
Direction de l'éducation d'Alger Est
Service de programmation et suivi
NIF :411013000016132

Avis D'annulation attribution provisoire

La direction d'Alger EST - informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres N° 143/2019 relatif à L'opération : AMENAGEMENT ET REHABILITATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU CYCLE PRIMAIRE -y- COMPRIS CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (D'ALGER EST) REPARTIE EN 08 LOTS.

Objet : REHABILITATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU CYCLE PRIMAIRE (D'ALGER EST) :

- que l'attribution provisoire publié dans les quotidiens nationaux : النهار (en langue nationale)

le : 30/11/2019 et midi libre (en français) le : 01/12/2019, a été annulée .

Midi Libre n° 4039 - Mercredi 8 juillet 2020 - Anep 2016 011 004

MIDI
MIDI LIBRE N° 4039 - Mercredi 8 juillet 2020 - Anep 2016 011 004



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE TAMANRASSET
N.L.F :099811019023819

CONCOURS OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMAL N° 05 / 2020

La direction des équipements publics de la wilaya de Tamanrasset lance un concours ouvert avec exigence de capacité minimal pour : Etude et suivi pour la réalisation d'une école primaire type « D » a Matnataiat Tamanrasset.

Les bureaux d'études intéressés par le présent concours peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction des équipements publics de la wilaya de Tamanrasset (Bureau des Etudes, Evaluation et Formalisation des Marchés) contre un reçu de paiement 1000.00 DA non remboursable libellé au nom du trisor (compte N°201.007).

Conditions capacité minimal exigées :

- * Chaque bureau d'étude doit présenter une attestation des études réalisées type « B » ou plus conformément a l'arrêté interministériel, signées par les maîtres d'ouvrage.
- * Chaque bureau d'étude doit être d'inscrit au tableau national des architectes
- * Chaque bureau d'étude doit présenter (soit un architecte ou un ingénieur ou master en génie civil) affilié par CNAS ou contrat ANEM en cour de validité.

Les offres doivent être présentées comme suit :

1/- Le dossier de candidature (enveloppe A) :

- Une déclaration de probité paraphées et signées
- Une déclaration de candidature paraphées et signées
- Certificat d'inscription au tableau national des architectes pour les concernés.
- Registre de commerce pour les bureaux non concernés d'inscription au tableau national des architectes
- Listes des Moyens humains et matériels avec justifications légalisées
- Attestations des études signées par les maîtres de l'ouvrage.
- Attestation de dépôt des comptes sociaux pour les Sociétés Morale

2/- L'Offre technique (enveloppe B) :

- > Une déclaration a souscrire paraphées et signées
- > Un mémoire technique justificatif
- > Planning général de d'étude .
- > Le cahier des charges portant a la dernière page la mention manuscrite « lu et accepté »

Les offres devront être déposées à la direction des équipements publics (DEP) de la wilaya de Tamanrasset sise cité administrative route de l'askrem (Bureau des Etudes, Evaluation et Formalisation des Marchés) et doivent être présenter sous enveloppe fermée et anonyme contenant (02) autres enveloppes A, B pour l'enveloppe « A » pour Le dossier de candidature l'enveloppe « B » pour L'Offre technique, portant les information indiqués dans le cahier des charges, et l'enveloppe extérieur ne comportant aucune mention autre que l'expression:

CONCOURS OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMAL N° 05 / 2020

Etude et suivi pour la réalisation d'une école primaire type « D » a Matnataiat Tamanrasset.
A ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'analyse des offres

Le délai de préparation des l'offre est de 15 jours, à partir de la première parution de l'avis dans la presse et/ou le BOMOP.

La date de dépôt des offres est fixée le dernier jour de préparation des offres jusqu'à 10h30

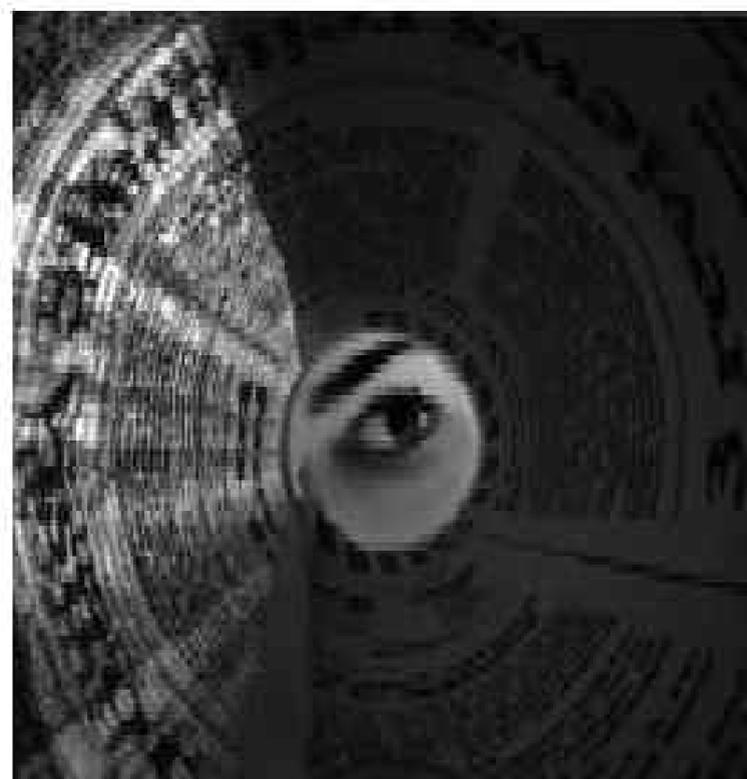
Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours augmenté par le délai de préparation des offres à partir de La date de dépôt des offres, L'ouverture des plis se tiendra en science publics le dernier jour de dépôt des offres à 11h00.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis

Midi Libre n° 4039 - Mercredi 8 juillet 2020 - Anep 2016 011 021

MIDI
MIDI LIBRE N° 4039 - Mercredi 8 juillet 2020 - Anep 2016 011 021



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

LE CNES L'A AFFIRMÉ

L'Algérie ne va pas recourir à l'endettement extérieur

Le montant des réserves de change peut permettre de couvrir deux années en matière d'importation et de couverture des besoins en devises du pays.

Cependant, la diversification économique en prônant le développement harmonieux des secteurs de l'agriculture et du tourisme, mais également la reprise immédiate des activités économiques et commerciales du pays sont des conditions sine qua non pour essayer de sortir de la politique de la mono-exportation des hydrocarbures qui se chiffre à 98% du total des exportations de l'Algérie.

Le président du Conseil national économique et social (Cnes), Rédha Tir, a affirmé que l'Algérie "disposait encore d'une marge de manœuvre" lui permettant de ne pas recourir à l'endettement extérieur, relevant que l'économie nationale fait face à des difficultés, mais elle est "loin de l'effondrement".

"L'Algérie dispose encore d'une marge de manœuvre lui permettant de ne pas recourir à l'endettement extérieur. La situation n'est pas aussi grave comme le pensent certains", a déclaré Tir lors de son passage dans l'émission "Dhaïf Essabah" (invité du matin) sur les ondes de la Chaîne I de la Radio nationale.

"Le gouvernement s'attelle à réaliser le décollage économique, à travers la politique de diversification de l'économie et à s'orienter inéluctablement vers la transition énergétique, outre la réforme du budget de l'Etat et le parachèvement du processus de numérisation", a-t-il précisé.

"On peut ne pas augmenter les res-



sources mais il y a possibilité d'économiser les dépenses spéciales, appelées aussi coûts irrécupérables, et couvrir les coûts des grands projets à l'avenir, en trouvant des solutions en termes de maintenance des structures réalisées à l'instar des routes", a-t-il soutenu.

Pour le président du Cnes, "l'économie fait face à des difficultés et nécessite une réforme structurelle. Toutefois, elle est loin de l'effondrement", assurant que ces difficultés sont gérées quotidiennement avec sagesse.

A ce propos, il a rappelé les différentes mesures prises au profit des opérateurs économiques pour faire face aux répercussions de la pandémie du nouveau coronavirus sur les entreprises économiques.

Concernant la contribution du Cnes au décollage économique, il a expliqué

que la mission du Cnes "consiste à participer à l'édification de l'économie de demain, une économie nationale solide", ajoutant que la vision du Cnes repose sur quatre principaux axes, à savoir : la création d'entreprises à dimension sociale et de service, la réalisation de la stabilité fonctionnelle, le repositionnement de certaines industries stratégiques et l'investissement social comme vecteur de développement.

Dans ce sens, Tir a fait état d'une coordination continue entre le Cnes, le gouvernement et le ministère de l'Industrie, ayant permis la mise en œuvre des réformes structurelles de l'économie nationale, en dépit de la période du confinement pour lutter contre la propagation de la pandémie de Covid-19, dont la réunion des conditions d'amélioration du climat d'investissement.

Durant la période du confinement, le Cnes a élaboré une étude sur la promotion du système des statistiques et une autre sur la transition énergétique, basée sur le comportement du citoyen et comment le convaincre à la nécessité d'économiser l'énergie et d'éviter son gaspillage, outre l'examen du devenir du secteur public non productif, a-t-il expliqué.

Par ailleurs, Tir a affirmé que le Cnes accordait un intérêt particulier au Conseil de la concurrence et à son rôle ainsi qu'à la question de la concurrence en général, sachant que l'Algérie œuvre, dans le cadre de sa vision économique, à asseoir une nouvelle politique d'industrialisation, selon des normes internationales, à réguler la concurrence et à mettre fin au monopole, outre "l'examen sérieux de la situation du secteur public économique".

Après avoir souligné l'importance de la numérisation, le président du Cnes a fait savoir que l'Algérie accusait un retard de vingt ans en matière de numérisation de l'administration.

Dans ce contexte, le même responsable a précisé que le Cnes avait entamé, depuis un moment, la numérisation de son administration et avait mis à la disposition des parties concernées des données et des études sur son portail électronique en trois langues (arabe, français et anglais), ce qui contribuera, selon lui, à redorer l'image de l'Algérie, comme destination d'investissement prometteuse.

L'Algérie est tenue d'exploiter toutes ses ressources autorisées, au titre des conventions internationales, a rappelé Tir, soulignant l'importance du domaine de l'environnement du point de vue économique.

R. E.

HUILE D'OLIVE

Le "made in Algeria" compétitif sur le marché international

L'expert oléicole et président d'honneur du Conseil national interprofessionnel de la filière oléicole (Cnif oléicole) a estimé que l'exportation de l'huile d'olive algérienne à l'international exigeait un effort politique en plus de l'amélioration de la qualité du produit. "Produire une huile d'olive aux normes internationales est un défi pour l'Algérie qui peut être relevé par la volonté des producteurs et oléifac-teurs, mais exporter est plutôt un défi politique", a déclaré M. Mendil lors d'une réunion sur la "redynamisation du processus de labellisation dans la filière oléicole", organisée par la Direction des services agricoles (DSA).

"Il ne suffit pas d'avoir un bon produit pour exporter, car le marché international répond à des considérations politiques et à une stratégie écono-

mique", a-t-il souligné. Selon cet ancien représentant de l'Algérie au Conseil oléicole international (COI), il faut se positionner parmi les premiers producteurs pour pouvoir pénétrer le marché international et devenir incontournable.

Et d'ajouter : "Il est aussi important de choisir le marché en ciblant celui où l'Algérie a une influence et un poids tel que le marché africain", notant que la mise sur le marché européen de l'huile algérienne vise plutôt à donner plus de visibilité à ce produit.

Pour sa part, le président du Cnif oléicole, Mhamed Belasla, a relevé certaines contraintes à l'exportation de l'huile d'olive algérienne et à faire face à la rude concurrence sur le marché international et pouvoir se positionner. Il s'agit d'abord de problème du coût du produit. Selon lui, l'huile d'olive vierge extra est vendue entre 2

et trois euros, soit environ 450 DA. Or, en Algérie, l'huile courante se vend 650 DA au niveau des huileries et entre 700 et 800 DA à l'extérieur. Quant à l'huile vierge, elle est cédée à 1.000 DA le litre. Belasla a estimé que ce problème de coût et de manque à gagner ne va pas encourager les producteurs à investir le marché extérieur. C'est l'une des préoccupations partagées par le président du Conseil interprofessionnel de la wilaya de Tizi-Ouzou de la filière oléicole, Mourad Abdeli, qui a observé qu'"on ne peut pas demander aux producteurs de consentir un investissement supplémentaire afin de produire une huile d'olive aux normes, et en même temps de réduire le prix de vente".

Pour prendre en charge cette contrainte, il a préconisé d'investir dans une autre filière, celle de l'huile d'olive biologique. "Pour être concu-

rentiel, il faut aller vers la certification biologique et faire appel à des organismes de certification des huiles biologiques et aussi labelliser ce produit afin de lui donner une valeur ajoutée", a-t-il insisté.

Le directeur de wilaya des services agricoles, Makhoul Laïb, a annoncé l'organisation prochainement de regroupements d'oléifac-teurs chez le lauréat du prix le Gourmet dans la catégorie "Mûr léger" au 18e Concours international des huiles du monde organisé par l'Agence de valorisation des produits agricoles (APVA, Paris), Fayçal Amazit, représentant de l'huilerie moderne "Ouiza", sise dans la commune d'Ifigha (est de la wilaya de Tizi-Ouzou), afin de leur donner des orientation sur le processus à suivre afin de produire une huile de qualité.

R. E.

Maladie respiratoire : La bronchiolite de l'enfant

La bronchiolite est une infection aiguë des poumons d'origine virale, qui touche les enfants de moins de deux ans. Elle se caractérise par une inflammation des bronchioles, ces petits canaux à la suite des bronches qui conduisent l'air aux alvéoles pulmonaires.

Les enfants qui en sont atteints ont une respiration difficile et sifflante. Cette maladie fait partie des causes d'hospitalisation les plus fréquentes chez les enfants de moins de deux ans. Les complications, rares, peuvent être sérieuses. L'automne et l'hiver sont les saisons où les bronchiolites sont les plus fréquentes.

Causes

Une infection au virus respiratoire syncytial ou VRS, dans la majorité des cas. Toutefois, ce ne sont pas tous les enfants infectés par ce virus qui développent une bronchiolite. En effet, la majorité d'entre eux possèdent une défense immunitaire spécifique contre celui-ci, même avant l'âge de deux ans.

Contagion et contamination

Le virus en cause se transmet par les voies aériennes, et peut être transporté par des objets souillés, les mains, les éternuements et les sécrétions nasales.

Évolution

Les symptômes de bronchiolite durent de 2 à 3 semaines, la durée

médiane étant 13 jours. Les patients avec bronchiolite vont souvent développer de l'asthme dans les années qui viennent.

Complications

Généralement bénigne, la bronchiolite risque néanmoins d'entraîner certaines complications plus ou moins graves, selon le cas :

- *une surinfection bactérienne, comme *une otite moyenne ou une ou pneumonie bactérienne
- *des convulsions et autres troubles neurologiques
- *une détresse respiratoire
- *de l'apnée centrale
- *de l'asthme, qui peut se déclarer et persister plusieurs années par la suite;
- de l'insuffisance cardiaque et des arythmies
- *le décès (très rare chez les enfants qui ne souffrent pas d'une autre maladie).

Les symptômes de la bronchiolite

Signes liés à une déshydratation : parfois, la maladie entraîne une déshydratation liée au fait que l'enfant tousse trop pour absorber du liquide par la bouche. Dans ce cas, le bébé peut se montrer irritable, avoir la langue et les lèvres sèches, pleurer sans larmes et cesser d'uriner.

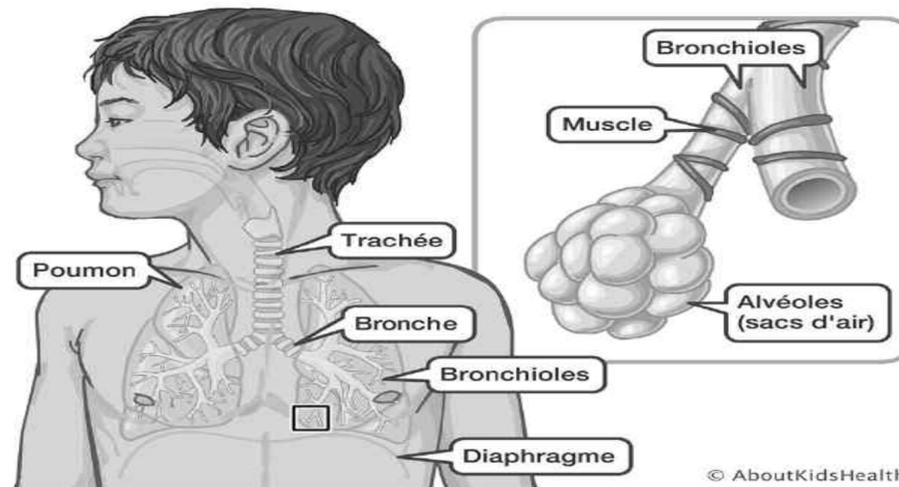
Durant les deux à cinq jours suivants : une fièvre, une toux une respiration sifflante, difficile et rapide.

Signes avant-coureurs :

*un rhume avec d'importants écoulements nasaux, des éternuements, une toux plutôt sèche, une fièvre légère, un refus de manger.

Signes d'aggravation :

- *le battement des ailes du nez
- *le tirage
- *une respiration rapide



© AboutKidsHealth.ca

- *une fréquence cardiaque accélérée
- *coloration bleuâtre de la peau, des ongles et des lèvres causée par le manque d'oxygène (rare et grave)
- *râles crépitants (durant l'inspiration, une succession de bruits secs se fait entendre).

N.-B. Il se peut que l'enfant présente une respiration sifflante mais ne dérange pas outre mesure l'enfant. Celui-ci mange et dort sans problème. En pareil cas on peut penser que la présentation est plus bénigne. Le médecin va le plus souvent diagnostiquer la bronchiolite basé sur les symptômes, les signes vitaux dont l'oxymétrie et l'examen physique. Les analyses de sang ou les radiographies ne sont pas faites de routine.

Les personnes et facteurs de risque de bronchiolite

Sauf exception, ce sont les jeunes enfants âgés de moins de deux ans qui sont les plus à risque. Parmi ceux-ci, certains sont néanmoins plus sensibles à la maladie :

- *les bébés prématurés
- *les nourrissons ayant moins de six semaines
- *les enfants ayant des antécédents familiaux

- d'asthme bronchique
- *ceux qui souffrent d'une maladie cardiaque congénitale
- *ceux dont le développement des poumons s'est fait de manière anormale (bronchodysplasie)
- *ceux qui souffrent de fibrose kystique du pancréas (ou mucoviscidose), une maladie génétique. Cette maladie cause une viscosité excessive des sécrétions des glandes à divers endroits du corps, dont aux bronches.

Facteurs de risque

- *Être exposé à la fumée secondaire (surtout quand il s'agit de la mère)
- *Fréquenter une garderie
- *Vivre en milieu défavorisé
- *Vivre dans une famille nombreuse
- *Une carence en vitamine D à la naissance.
- *Être exposé à la fumée secondaire (surtout quand il s'agit de la mère)
- *Fréquenter une garderie
- *Vivre en milieu défavorisé
- *Vivre dans une famille nombreuse
- *Une carence en vitamine D à la naissance.

Mesures d'hygiène

Il faut surtout éviter les risques associés à la transmission par les mains ou l'air (toux, éternuements). Voici quelques mesures sim-

- ples pour mettre la chance de son côté :
- *se laver souvent et soigneusement les mains
- *ne pas exposer l'enfant à la fumée secondaire, que ce soit à la maison ou dans les lieux publics;
- *ne pas mettre l'enfant en présence de personnes infectées. À noter que le séjour en garderie augmente de manière significative le risque d'être infecté par le virus respiratoire syncytial. Idéalement, en période d'épidémie, il sera préférable de ne pas inscrire l'enfant dans une garderie avant l'âge de six mois pour prévenir les formes graves de bronchiolite

- *embrasser le bébé sur les jambes et les mains plutôt que sur le visage. Cette recommandation s'applique en particulier aux frères et aux sœurs qui fréquentent des lieux à risque en période d'épidémie : école, garderie, etc.
- *désinfecter quotidiennement les objets (biberons, jouets, ustensiles de cuisine, etc.) et les surfaces mises en contact avec le jeune enfant.

Allaitement maternel

Comme pour la plupart des maladies infan-

tales, l'allaitement maternel fournit à l'enfant les anticorps qu'il n'a pas encore eu le temps de développer. Des études tendent à confirmer l'effet protecteur de l'allaitement contre la bronchiolite. Selon l'une de ces études, cet effet protecteur serait plus fort chez les enfants exposés à la fumée de cigarette.

Les traitements médicaux et approches complémentaires de la bronchiolite

Dans tous les cas de bronchiolite, il faut consulter immédiatement un médecin. S'il s'agit d'une forme légère de bronchiolite, le traitement pourra se poursuivre sans risque à la maison. On aura recours à une hospitalisation si le médecin constate des facteurs de risque de mauvais pronostic, des facteurs de risque particuliers, une saturation en oxygène trop basse, une déshydratation qu'on arrive pas à corriger par voie orale ou d'autres signes de complication.

Traitement de l'épisode aigu

- *Traiter la fièvre. Pour ce faire, l'acétaminophène est efficace
- *En plus de l'obstruction bronchique, il y a très souvent une obstruction nasale qui aggrave la situation. On peut aider en faisant des instillations nasales avec un sérum physiologique. Cette technique peut être appliquée par les parents et elle est reconnue comme étant plus efficace que le mouche-bébé
- *S'assurer que l'enfant mange suffisamment. Pour cela, on peut désobstruer le nez et le pharynx avant qu'il ne mange, fractionner ses repas ou encore épaissir ses biberons
- *Corriger la déshydratation causée par la fièvre et la respiration rapide en faisant boire beaucoup de liquide à l'enfant
- *Fournir à l'enfant un environnement sain : aération correcte, absence de fumée de tabac
- *Coucher l'enfant en position semi-assise, y compris pour dormir
- *Les médecins prescrivent parfois un médicament antiviral si le virus respiratoire syncytial est en cause; son usage est réservé aux cas extrêmement sévères, les patients immunosupprimés ou avec maladie cardiaque congénitale
- *Des antibiotiques sont parfois administrés,

mais seulement si la bronchiolite se complique d'une infection bactérienne, comme d'une otite moyenne ou d'une pneumonie

*La physiothérapie respiratoire, ou kinésithérapie a été jugée inefficace en cas de bronchiolite selon une revue de la littérature Cochrane en 2012.

*Une recherche publiée en 2013 a démontré l'efficacité de la dexaméthasone (un corticostéroïde systémique) combiné avec le salbutamol (un bronchodilatateur) chez les patients avec bronchiolite qui ont de l'eczéma ou des antécédents familiaux d'asthme.

En cas d'hospitalisation

Pour les cas plus graves, l'administration d'oxygène à l'aide d'un masque ou d'une sonde et l'hydratation par intraveineuse pourraient s'imposer. Il se peut que l'enfant, dont l'énergie est toute concentrée sur la respiration, ne puisse pas boire ni manger. Dans les cas les plus sévères, le recours à la ventilation artificielle non invasive, ou invasive peut être nécessaire.

Approches complémentaires

Aucune approche complémentaire particulière n'a fait l'objet d'études ou n'est recommandée par nos sources.

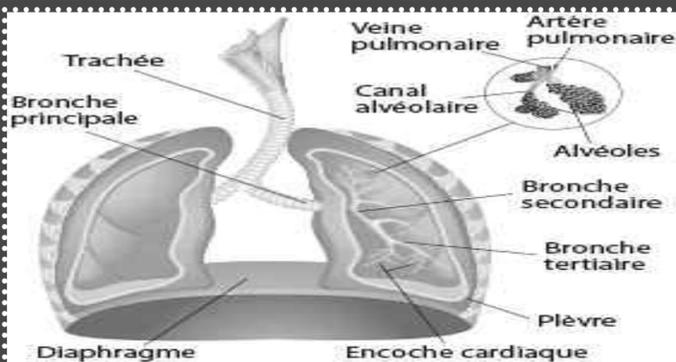
L'opinion de notre médecin

Dans le cadre de sa démarche de qualité, Passeportsanté.net vous propose de découvrir l'opinion d'un professionnel de la santé. Le docteur Dominic Larose, médecin de famille et urgentiste, vous donne son avis sur la bronchiolite :

Si un jeune enfant présente des signes de bronchiolite, il vaut mieux consulter sans tarder. La maladie est le plus souvent bénigne, mais se complique parfois. Il y a des parents qui s'inquiètent trop, d'autres pas assez. Moi, j'étais de la première catégorie...

Consulter permet d'avoir une opinion experte pour établir la conduite à tenir. Plus l'enfant est jeune, plus il faut consulter puisque les signes de gravité sont parfois subtils.

Dr Dominic Larose MD.,
CMFC(MU) FACEP



Asthme de l'enfant de plus de 3 ans

L'asthme de l'enfant se manifeste par des crises. Si une crise dure et s'aggrave, c'est une exacerbation. Entre les crises d'asthme, la respiration est normale.

Le diagnostic du médecin repose sur un examen clinique et des tests respiratoires. Des tests cutanés peuvent être demandés pour rechercher une cause allergique.

Les symptômes

L'asthme peut se manifester seulement à certaines périodes (asthme intermittent) ou être présent toute l'année (asthme persistant). Les symptômes apparaissent de façon plus ou moins intense. Cette variation est qualifiée :

*de crise d'asthme, lorsque l'enfant ressent une gêne respiratoire liée à divers facteurs environnementaux, infectieux, etc.

*d'exacerbation, lorsqu'une crise dure et s'aggrave

*d'asthme aigu grave, conséquence d'une obstruction majeure des bronches.

Chez l'enfant, d'autres symptômes moins bruyants (toux et trachéite spasmodiques) sont considérés comme des équivalents de l'asthme. D'autres signes de l'asthme peuvent aussi apparaître lors d'un effort.

La crise d'asthme chez l'enfant asthmatique

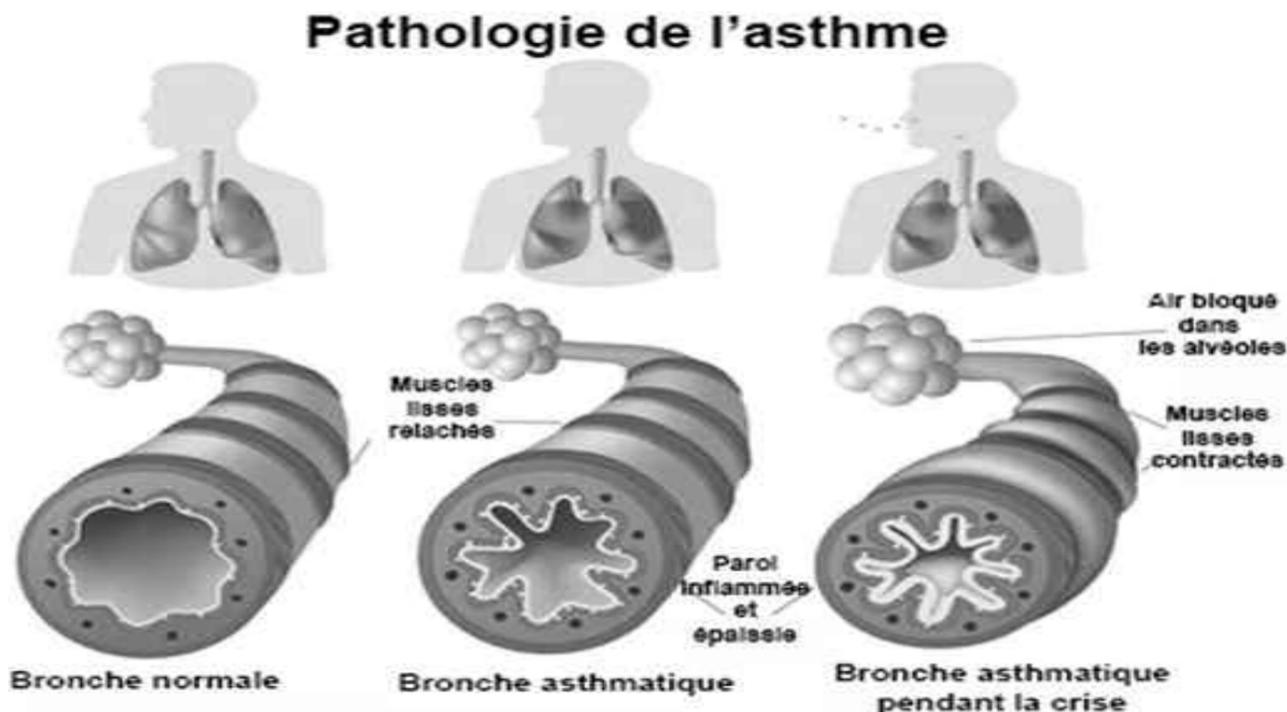
Exacerbation de l'asthme de l'enfant
Asthme aigu grave de l'enfant
Toux et trachéite spasmodiques : des équivalents de l'asthme chez l'enfant
Asthme d'effort de l'enfant ou asthme induit par l'effort

Examen de l'enfant asthmatique

Lors de la consultation, le médecin commence par poser des questions à l'enfant et à ses parents pour établir son diagnostic :

*Quels sont les symptômes présents, leur fréquence, leur évolution, les circonstances qui les déclenchent ?

*Existe-t-il des antécédents fami-



liaux d'asthme ou d'affections, comme un eczéma ?

*L'enfant a-t-il eu des bronchiolites, de l'asthme du nourrisson, un eczéma atopique, une rhinite allergique, etc. ?

*Quel traitement suit l'enfant ? Cette information a son importance car, chez quelques enfants, des médicaments (certains anti-inflammatoires par exemple) peuvent aggraver les symptômes de l'asthme.

*Le médecin procède à un examen clinique.

*D'autres examens et tests peuvent ensuite être réalisés pour confirmer le diagnostic et juger de la gravité de l'asthme chez l'enfant.

Radiographie pulmonaire initiale

Cet examen permet de rechercher des signes liés à l'asthme (comme une distension thoracique, par exemple) et un foyer infectieux associé.

Les épreuves fonctionnelles respiratoires chez l'enfant asthmatique

Les tests respiratoires ou épreuves fonctionnelles respiratoires (EFR) sont réalisés à distance d'une crise d'asthme. Ils permettent d'apprécier



objectivement l'état respiratoire. Les tests les plus utilisés sont la spirométrie et la pléthysmographie. La spirométrie consiste à mesurer pendant plusieurs respirations la quantité d'air que peuvent contenir les poumons (volume), l'enfant est capable d'inspirer ou de souffler en un temps donné (débit). Ce test est ensuite répété après inhalation d'un bronchodilatateur d'action rapide. Ce médicament permet d'ouvrir les bronches et de faciliter le passage de l'air dans les poumons. C'est le test de réversibilité.

La spirométrie aide au diagnostic d'asthme en montrant qu'il existe une obstruction des bronches qui diminue sous traitement par bronchodilatateur. Les enfants de plus de 6 ans sont capables de réaliser une spirométrie.

La pléthysmographie est un test respiratoire qui permet une évaluation plus complète des capacités respiratoires de l'enfant asthmatique. Cet examen totalement indolore se déroule dans une cabine vitrée où l'enfant est assis et souffle dans un embout, comme dans un spiromètre. La pléthysmographie est plus aisée

pour les enfants entre 3 et 6 ans.

Le bilan allergologique chez un enfant asthmatique

Pour procéder à une évaluation du terrain atopique de l'enfant asthmatique, il est nécessaire d'entreprendre un bilan allergologique.

Des tests cutanés par piqûres (prick-tests) permettent de préciser si l'asthme est supposé d'origine allergique. Ils sont couramment pratiqués et permettent de retrouver l'allergène en cause.

À partir des données recueillies lors de l'interrogatoire, le médecin dépose des gouttes de chaque allergène suspecté sur la peau. Il pique à travers la goutte pour la faire légèrement pénétrer. La réaction provoquée est évaluée en mesurant la rougeur et le gonflement qui en résultent.

Si nécessaire, ces tests peuvent être complétés par des analyses sanguines afin d'effectuer un dosage des éosinophiles (variété de globules blancs dont le taux augmente en cas d'allergie) et des IgE (anticorps immunoglobuline E) spécifiques à certains allergènes.



OUARGLA, CAMPAGNE NATIONALE DE PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Traitement de 635.000 palmiers dattiers contre le boufaroua

Pas moins de 635.000 palmiers dattiers productifs seront traités contre le boufaroua (un acarien de la famille des tetranychidae) au titre de la campagne nationale de protection des végétaux dans la wilaya d'Ouargla, a indiqué la Direction des services agricoles (DSA).

PAR BOUZIANE MEHDI

Le directeur du secteur, Salim Benzaoui, a fait savoir que l'action de prévention contre les maladies et parasites nuisibles, lancée le week-end dernier au niveau d'une palmeraie dans la commune de Sidi-Khouiled (15 km à l'est d'Ouargla), a vu l'intervention de plusieurs opérateurs privés (11 entre-



prises), agriculteurs et l'Institut national de la protection des végétaux (INPV) de Ghardaïa, ajoutant que des quantités de produits de traitement ont été distribuées aux agriculteurs dès la fin du mois de mai dernier pour engager les opérations de traitement au niveau des palmerais de la région.

De son côté, le chef de service de l'assistance technique à l'INPV, Abdallah Dejal, a assuré que tous les moyens nécessaires ont été ainsi mobilisés pour la réussite de cette opération

AIN-DEFLA, ARBORICULTURE

Le feu bactérien à l'assaut du poirier

Deuxième espèce arboricole fruitière après la culture de l'olivier, mais la première en termes de volume et de valeur de production de fruits, toutes espèces confondues à l'échelle de la wilaya d'Aïn-Defla, la culture du poirier est, cette année, sérieusement menacée par le feu bactérien, une maladie affectant les arbres fruitiers et dont l'impact négatif sur la production « est indéniable », soutiennent des professionnels du secteur. Alors qu'elle caracolait, l'année passée, en tête des wilayas productrices de ce fruit à pépins avec une production annuelle avoisinant les 750.000 qx, ne voilà-t-il pas que l'avènement de cette maladie bactérienne à Aïn-Defla est venue compromettre la campagne de cueillette de la poire, dont le coup d'envoi est prévu pour la mi-juillet en cours.

Faisant état de plus de 80% de ses vergers affectés par le feu bactérien, Moussa Sahnoune, un arboriculteur disposant de 7.000 poiriers dans la région d'Arrib (14 km au nord du chef-lieu de wilaya), constate « une plus grande virulence » de la bactérie comparativement aux années précédentes.

« Par le passé, la bactérie touchait, de façon générale, les branches, mais cette année, même les fruits ont été affectés », déplore-t-il, signalant que les analyses qu'il a faites à l'Institut national de protection des végétaux (INPV) attestent, de manière formelle, que les poiriers ont été infectés par le feu bactérien. Selon lui, des arboriculteurs des régions de Djendel, Aïn-Soltane, Khemis Miliana, Aïn-Defla, Djelida et Bir Ould Khelifa lui ont fait part du même constat, en dépit du fait qu'ils aient recouru aux pesticides d'usage.

S'attardant sur la réputation des poires produites à Aïn-Defla, il observe que celle-ci s'explique, principalement, par la fertilité du sol (riche en calcium), mais également par rapport aux conditions climatiques sévissant en temps « normal ». « L'année dernière, nombre de commer-

cants disposant de chambres froides à Blida et à Alger ont acheté la quasi-totalité de la production de poires de Aïn-Defla compte tenu du fait que celles-ci gardent toutes leurs propriétés même conservées durant une période relativement longue », révèle-t-il.

Du côté de la Direction des services agricoles (DSA) d'Aïn-Defla, il ne fait pas l'ombre d'un doute que les conditions climatiques caractérisées par un hiver doux et sec (décembre 2019, ainsi que les mois de janvier, février et les ¾ de mars) ont favorisé l'apparition du feu bactérien. Pour l'inspecteur phytosanitaire à la DSA, Belaïd Sid Ahmed, les conditions climatiques « exceptionnelles » ayant sévi de décembre à mars ont provoqué le déséquilibre physiologique de l'arbre, accélérant ainsi l'apparition prématurée des bourgeons, un état de fait qui, soutient-il, « a favorisé le déploiement de la bactérie nuisible ».

Relevant que l'apparition du feu bactérien à l'échelle de la wilaya remonte à l'année 2008 (vergers de poires à Djelida, au sud-est de la wilaya), Belaïd Sid Ahmed note que cette maladie « est restée en veilleuse », attendant que les conditions climatiques lui soient propices pour faire valoir sa capacité destructrice. Mais pour cet ingénieur agronome, le fait que les arboriculteurs jettent, depuis des années, leur dévolu sur la variété de la poire nommée « Santa Maria » (pour des considérations purement commerciales, mais également pour son rendement, sa rusticité et sa bonne conservation), cela a permis à la bactérie de s'y adapter, accomplissant des ravages lorsque les conditions climatiques lui sont propices.

« Par le passé, il y avait la Guillou, la Williams et la Pascara, des variétés nettement plus résistantes à la bactérie, mais le fait que les arboriculteurs n'optent que pour la Santa Maria au regard, notamment, de ses avantages commerciaux n'a pas été sans risques, la bactérie s'adaptant mieux à cette variété », explique-t-il.

de prévention. Etant l'un des principaux ravageurs du palmier dattier causant des dégâts considérables sur la qualité et le rendement de la production phoenicicole, le boufaroua est une petite araignée très résistante aux températures élevées et aux fortes insulations, a expliqué l'APS, précisant que la wilaya d'Ouargla recèle un patrimoine de plus de 2 millions de palmiers dattiers implantés sur une superficie globale de plus de 25.000 hectares.

B. M.

ALGER

Remise des clefs à 1.000 bénéficiaires AADL-Baba Hassen

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a présidé, samedi 4 juillet, une cérémonie de remise de clefs à 1.000 bénéficiaires de logements AADL (Agence d'amélioration et de développement du logement) à Baba Hassen (Ouest d'Alger).

Accompagné de membres du gouvernement, du wali d'Alger, Youcef Charfa et de représentants des autorités locales et sécuritaires, M. Djerad a procédé, en deuxième étape de sa visite dans la wilaya d'Alger, à l'inauguration de la cité baptisée du nom du moudjahid Omar Boudaoued. Une cité dotée de toutes les commodités nécessaires, notamment des structures de sport et des espaces verts.

Après avoir inspecté les logements réalisés, le Premier ministre a remis des décisions d'affectation à des bénéficiaires, qui ont exprimé leur satisfaction d'avoir réceptionné leurs logements malgré, ont-ils dit, « le retard accusé dans les délais de réalisation ». Par ailleurs, M. Djerad a honoré, à cette occasion, la famille du défunt moudjahid Omar Boudaoued, louant ses qualités et son parcours révolutionnaire. Le Premier ministre s'est dit fier de l'inauguration de cette cité à la veille de la célébration du 58e anniversaire de la Fête de l'Indépendance et de la Jeunesse.

ILLIZI

Bilan d'envenimation scorpionique depuis janvier 2020

Pas moins de 162 cas de piqûres de scorpions, dont deux ayant causé des décès, ont été enregistrés durant la période allant du 1er au 15 juin passé, dans la wilaya d'Illizi, a indiqué, mardi 30 juin, la Direction de la santé, de la population et de la réforme hospitalière (DSPRH).

Les deux décès, deux fillettes de trois ans issues des communes de Bordj El-Houès et Bordj Omar-Driss, ont été enregistrés en raison du retard de l'évacuation des victimes vers l'établissement hospitalier, a affirmé, à l'APS, le chef de service des maladies infectieuses à la DSPRH, Bachir Bhida.

Il a fait savoir que l'ensemble des structures hospitalières dans la wilaya disposent d'un stock suffisant de sérum anti-scorpionique, assurant que tous les moyens nécessaires ont été mobilisés pour assurer la prise en charge des personnes victimes de piqûres de scorpions.

Dans le cadre de son programme annuel de prévention, la DSPRH d'Illizi a lancé des campagnes de sensibilisation, comprenant des actions sur terrain et des émissions diffusées sur les ondes de la radio locale dans le but de sensibiliser les citoyens sur les risques induits par les piqûres de scorpions, ainsi que les mesures préventives et les premiers soins à prendre, selon la même source.

APS

APS

Belgique - Congo : De la domination coloniale à une domination par des échanges inégaux

L'indépendance du Congo est issue d'un grand mouvement panafricain refusant la domination. Après 60 ans, la Belgique n'a pas rompu avec sa politique d'ingérence. Elle est passée de la colonisation – une domination économique, politique et militaire – à une domination par des échanges inégaux conformément au cadre établi par les grandes institutions internationales et les puissances industrielles.

PAR ISABELLE MINNON



perpétrées par les Etats colonisateurs tels la Belgique au Congo. Ainsi, quand se pose aujourd'hui dans le débat l'apport positif de la colonisation, il suffit simplement de se mettre à la place de personnes ayant subies ce système pour savoir que ce débat est empreint d'inhumanité. Réclamer la décolonisation de l'espace public, ce n'est pas nié l'histoire, c'est se poser en acteur de la liberté de tous en mettant l'humain au centre des préoccupations qu'il soit blanc ou noir.

La position actuelle de la Belgique à l'égard du Congo : une domination par des échanges inégaux

Le faible niveau de développement de la République démocratique du Congo (RDC) n'est pas un simple retard qui pourra être comblé, comme cela ressort de la pensée libérale dominante et induisant de ce fait, l'idée d'une incapacité du pays (dirigeants politique, société civile, population) a avancé au rythme des pays ayant un niveau plus élevé de développement. Le faible niveau repose avant tout sur un échange inégal. La sous-alimentation, le manque d'accès à l'eau potable, à l'électricité, aux soins de santé de base sont la conséquence d'une domination extrêmement violente de certains pays industriels dont la Belgique dans les échanges avec la RDC. Dès lors, un véritable développement requiert de modifier ce rapport inégal. Comme dit l'économiste Ougandais, Yash Tandon [3], le développement est un processus de résistance. Dans les pays du Nord, comme la Belgique, cette résistance est aussi présente dans les nombreux combats sociaux sans quoi la population s'appauvrirait davantage. Il en est de même dans un pays comme le Congo.

La grande majorité des pays africains sont dépendants de l'exportation de leurs matières premières et de l'importation de produits manufacturés. La RDC n'échappe pas à la règle, la positionnant « dépendante » des fluctuations de ses matières premières sur le marché mondial.

En 2018, la quasi-totalité (82%) des exportations de la RDC étaient constituées de minerais et métaux [4]. Le

top 5 de ses partenaires à l'exportation étaient la Zambie, les Emirats arabes-unis, la République de Corée, l'Arabie saoudite et enfin l'Italie [5]. A noter que la Chine n'était pas dans ce top 5. En revanche, la Belgique représentait 10,9% des importations de l'UE à l'égard de la RDC, soit le 3ème pays de l'Union Européenne après la Finlande et l'Italie [6]. En outre, les produits les plus importés de la Belgique sont constitués de pierres précieuses (diamants sous différentes formes), de métaux précieux, ainsi que de produits chimiques (cobalt sous différentes formes) et des métaux communs. On peut dès lors soutenir que la Belgique fait partie en 2018 des pays européens absorbant le plus les exportations minières de la RDC.

Les grandes puissances industrielles dont la Belgique enferme la RDC dans le rôle de fournisseur de ces matières brutes (on parle d'extractivisme – exploitation massive des ressources naturelles) la plaçant dans des relations inégales avec des Etats industriels, transformant ces matières.

Concrètement, la coopération belge est un des leviers utilisés par la Belgique pour soutenir des sociétés minières ou des sociétés ne contribuant pas au développement de la RDC. Deux exemples permettent de l'illustrer : le financement de Bank of Africa et du Groupe Forrest International par BIO, la société d'investissement de la coopération belge.

Ainsi, la filiale de Bank of Africa présente en RDC, dont ses principaux clients sont des grandes sociétés notamment actives dans le secteur minier [7], est financée à raisons de plusieurs millions par BIO devenue un actionnaire à hauteur de quasi 20% [8]. S'agissant du Groupe Forrest International, opérant dans l'exploitation minière et dans la sous-traitance pour des sociétés minières [9], BIO finance un de ses centres médicaux à l'est du Congo permettant notamment au Groupe de réduire le salaire de ses travailleurs en contrepartie de soins de base dans ce centre. Un des grands enjeux dans les relations actuelles entre la Belgique et le Congo est de déceler ces relations

puisque la Belgique pratique une manipulation de l'information à cet égard. A Lubumbashi où se situe le centre médical, la population n'est pas informée de son financement par la coopération belge, au contraire, le centre est connu comme étant accessible à une population très aisée. Vis-à-vis de la population en Belgique, la coopération présente ce financement comme offrant à un accès aux soins de santé à la population congolaise.

60 ans après l'indépendance, la Belgique est encore dans une position de domination à l'égard de la RDC. Il est temps qu'elle cesse de soutenir des sociétés exploitant le pays et qu'elle soit transparente sur les relations qu'elle entretient avec ces sociétés.

Notes:

[1] « Le néocolonialisme, stade suprême du capitalisme », Kwame Nkrumah, Présence africaine, 1973.

[2] « Pour la révolution africaine », Frantz Fanon, La mort de Lumumba, pouvions-nous faire autrement ? Maspero, 1969.

[3] « Le développement, c'est la résistance », Yash Tandon, Alternatives Sud, Vol. 23-2016 / 25.

[4] Statistiques de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, à l'adresse <https://unctadstat.unctad.org/CountryProfile/GeneralProfile/en-GB/180/index.html> (page consultée le 22 juin 2020).

[5] Statistiques de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, à l'adresse <https://unctadstat.unctad.org/CountryProfile/GeneralProfile/en-GB/180/index.html> (page consultée le 22 juin 2020).

[6] Statistiques de l'Agence pour le commerce extérieur, Note bilatérale République démocratique du Congo, à

l'adresse https://www.abh-ace.be/sites/default/files/Bilateral_notes/November_2019/note-stat-republiquesdemocratiquecongo-fr-septembre-2019-ld.pdf

[7] Rapport annuel de Bank of Africa, Etats financiers au 31 décembre 2016, page 4 et résultat d'enquêtes réalisées en 2019 auprès de la banque et de personnes travaillant dans le secteur bancaire en RDC. Les personnes souhaitent restées anonymes craignant pour leur sécurité.

[8] Rapport annuel de Bank of Africa, Etats financiers 2018.

[9] Site du Groupe Forrest International, à l'adresse <http://forrestgroup.com/secteur/services-miniers/>

LOI DE SÉCURITÉ NATIONALE À HONG KONG

Diplomaties étrangères et Gafa résistent

Hong Kong va appliquer « vigoureusement » la loi sur la sécurité nationale, a prévenu la cheffe de l'exécutif local, alors que des voix continuent de s'élever pour condamner sa promulgation.

Le chef de la diplomatie américaine, Mike Pompeo, a dénoncé, lundi, un acte « orwellien » de « censure » de la Chine. « La destruction par le Parti communiste chinois d'un Hong Kong libre continue », a-t-il déclaré, condamnant ce qu'il a qualifié de « dernières attaques contre les droits et les libertés du peuple de Hong Kong ». La cause de cette colère : lundi, le gouvernement pro-Pékin de l'ex-colonie britannique a en effet demandé aux écoles d'« examiner le matériel pédagogique, y compris les livres » et de les « retirer » en cas de « contenus périmés ou pouvant s'apparenter aux quatre types d'infractions » définies par la loi sur la sécurité nationale. Une directive annoncée deux jours après que les bibliothèques ont indiqué retirer de leurs rayonnages les ouvrages susceptibles de la violer. Ce mardi, la cheffe de l'exécutif hongkongais a défendu la nouvelle loi chinoise sur la sécurité, qu'elle s'est engagée à « appliquer vigoureusement », estimant qu'elle permettrait de rétablir la stabilité sur le territoire. « Les conséquences d'une violation de cette loi sont très graves », a averti Carrie Lam. Oscillant entre menaces et propos rassurants, elle a nié le fait que cette loi menacerait les libertés dont jouissent les Hongkongais, estimant que le texte n'était pas « aussi sombre qu'il y paraît



pour Hong Kong ». Promulguée mardi 30 juin par le président chinois Xi Jinping, cette loi entraîne, selon ses critiques, un recul des libertés inédit depuis la rétrocession à la Chine par le Royaume-Uni de Hong Kong, en 1997. Le texte adopté par le régime communiste de Pékin vise à réprimer la subversion, la sécession, le terrorisme et la collusion avec les forces étrangères, en réponse au mouvement de contestation lancé l'an dernier contre le pouvoir central dans l'ancienne colonie britannique. Pour les États-Unis comme pour d'autres pays occidentaux, il s'agit de museler l'opposition après les manifestations monstres de l'an dernier, qui visaient à dénoncer l'influence du gouvernement. Le Congrès américain a adopté jeudi une loi prévoyant de sanctionner les responsables chinois appliquant les nouvelles règles sécuritaires répressives contre Hong Kong. La loi devra encore être promulguée par le président Donald Trump pour entrer en vigueur. De son côté, le gouvernement britannique

a décidé de faciliter l'accès à la citoyenneté aux Hongkongais en réaction à la nouvelle loi chinoise sur la sécurité. L'ambassadeur de Chine à Londres a réagi en accusant le Royaume-Uni d'« ingérence grossière dans les affaires intérieures » chinoises. Le Canada a aussi pris position sur la nouvelle loi sur la sécurité nationale. Comme le Canada n'a pas d'accord d'extradition avec la Chine, Hong Kong est dorénavant traité comme le reste du pays et l'application du texte est suspendue. Justin Trudeau ajoutant que son pays « continuerait à soutenir le peuple hongkongais ». La Chine s'est dite « très déçue » par la décision du Canada. Du côté des Gafa aussi, les réactions n'ont pas tardé. Les quatre plateformes mondiales Facebook, Google, Twitter et TikTok ont fait savoir que leurs équipes étaient en train d'examiner de près la nouvelle loi très controversée. Les entreprises américaines Facebook, Google et Twitter ont confirmé, lundi, qu'elles ne répondaient plus aux demandes

d'informations sur leurs utilisateurs émanant du gouvernement et des autorités de Hong Kong, par respect pour la liberté d'expression. Le géant Facebook a aussi interrompu les réponses aux requêtes pour sa messagerie WhatsApp, qui rappelle que son cryptage de bout en bout protège quotidiennement les messages de 2 milliards de personnes dans le monde. L'ex-colonie britannique rétrocedée à la Chine bénéficie d'un accès Internet illimité contrairement à la Chine continentale, où ces trois services sont par exemple bloqués. Et de son côté, TikTok, très populaire chez les jeunes, a annoncé, ce mardi, suspendre purement et simplement son service à Hong Kong dans les prochains jours. La plateforme, propriété du groupe chinois ByteDance, a souvent dû se défendre de ses liens avec la Chine, où sa maison-mère possède une application similaire, sous un autre nom. Elle a toujours nié partager des données avec les autorités chinoises et assuré ne pas avoir l'intention d'accepter de telles requêtes.

CAMEROUN

Quelle est la réalité des discussions entre le gouvernement et les séparatistes ?

Le gouvernement camerounais dément dans un communiqué avoir entamé des « négociations » avec des leaders séparatistes ambazoniens, contrairement à ce qu'annonçait Sisiku Julius Ayuk Tabé la semaine dernière. En fin de semaine dernière le président de l'autoproclamée République virtuelle du Cameroun, toujours emprisonné, Sisiku Julius Ayuk Tabé, affirmait avoir participé à une rencontre le jeudi 2 juillet avec une équipe envoyée par les autorités, en vue de parvenir à un éventuel cessez-le-feu. Que s'est-il réellement passé ce

jour-là ? Selon des sources concordantes et proches des discussions, une rencontre a bel et bien eu lieu le jeudi 2 juillet au centre épiscopal Mvolyé de Yaoundé. C'était même la seconde rencontre du genre, la première remontant au printemps dernier. Toujours selon ces sources, Sisiku Ayuk Tabé et plusieurs de ses co-détenus ont été extraits de leur cellule pour y rencontrer Léopold Maxime Eko Eko, le patron de la DGRE, les services de renseignements camerounais, lui-même à la tête d'une délégation de neuf personnes. Quel

était l'objet exact de la rencontre ? « Dire qu'il s'agissait de négocier un cessez-le-feu, c'est exagéré », reconnaît un des avocats de Sisiku Ayuk Tabé. Selon nos informations, il s'agissait plutôt d'une rencontre préparatoire pour tenter de trouver un terrain d'entente sur les conditions d'une éventuelle future négociation. De sources concordantes, depuis février dernier, plusieurs rencontres similaires ont d'ailleurs eu lieu en toute discrétion avec d'autres leaders séparatistes, dont une à Accra. Dans son communiqué, le gouvernement

dément de son côté l'existence de « négociations », mais « réaffirme sa disponibilité à rechercher des solutions pacifiques à la crise » notamment « par le dialogue », et se dit « ouvert aux différents contacts », et « initiatives » allant dans ce sens, « dans le respect de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du Cameroun ». Le gouvernement réitère enfin l'appel du président camerounais Paul Biya aux séparatistes à cesser « les atrocités contre les civils » et à répondre à son « offre de paix » en déposant les armes.

ÉTHIOPIE

Reprise des négociations sur le barrage de la Renaissance

Les négociations triparties ont discrètement repris sur le barrage de la Renaissance dans un contexte un peu particulier, après une semaine de violences en Éthiopie. Les négociateurs étaient convenus de se revoir, ce lundi 6 juillet en séance plénière, après un week-end où les trois pays concernés sont restés sur leur position. Alors que l'Éthiopie faisait encore l'inventaire des violences meurtrières

ayant suivi l'assassinat du chanteur Hachalu Hundessa, les pourparlers avec l'Égypte et le Soudan reprenaient par vidéo conférence, vendredi. Une première séance de reprise de contact a été organisée par l'Afrique du Sud et l'Union africaine, en présence de onze observateurs, dont les États-Unis et l'Union européenne. Il n'y a eu aucune avancée ni vendredi ni samedi, selon les ministres présents. Dimanche, la médiation internationale a donc discuté

séparément avec les trois pays, toujours par vidéo conférence. Ce lundi, une séance plénière a une fois de plus réuni tout le monde. Les médiateurs ont alors présenté leurs propres propositions pour résoudre les points de désaccords. Les trois pays directement concernés - l'Éthiopie d'abord, l'Égypte bien sûr, et le Soudan - ne s'étaient pas parlés, depuis le 17 juin. L'échéance approche pour trouver un accord sur l'exploitation de l'eau du

Nil, conformément à ce qui a été convenu, à la dernière minute, il y a dix jours, grâce à l'intercession du président sud-africain Cyril Ramaphosa. L'état des négociations doit être examiné par l'Union africaine, dans une semaine. L'Éthiopie a laissé entendre qu'elle était prête à démarrer la phase controversée de remplissage du réservoir, sans préciser toutefois la date envisagée.

Agences

LIGUE 1 : REPRISE DU CHAMPIONNAT

Les clubs s'impatientent

L'ensemble des présidents de club du Championnat national de Ligue 1 commencent à perdre la patience quant à la reprise de la compétition et affirment à l'unanimité qu'il était temps de se prononcer sur la suite réservée à la saison footballistique, suspendue depuis mi-mars dernier en raison de la pandémie de coronavirus.

PAR MOURAD SALHI

Si certains responsables sont favorables pour la reprise de la compétition, la majorité est contre, soulignant qu'il sera très difficile de reprendre l'exercice dans ces moments de crise sanitaire. Mais, une chose est sûre, tout le monde s'impatience et appelle les autorités compétentes à prendre la décision finale.

"Il est temps d'être fixés sur la suite de la saison. Les joueurs sont inactifs depuis presque quatre mois, ce n'est pas évident pour eux, ils ne sont pas des robots. Pour moi, ce sera très difficile de reprendre la compétition. Nous sommes dans une situation sanitaire difficile. Il est temps qu'on prenne une décision : reprendre ou non", a déclaré le président du Conseil d'administration (CA) de la SSPA/MC Alger.

Le Bureau exécutif de la Fédération algérienne de football (FAF), réuni la semaine dernière, a maintenu sa position prise initialement pour la poursuite de la saison 2019-2020, tout en attendant le dernier mot des pouvoirs publics. Ces derniers sont seuls habili-



tés à décider d'un éventuel retour aux activités sportives et footballistiques.

Au cours de la dernière rencontre avec la Ligue de football professionnel (LFP), les clubs ont exprimé leur point de vue sur la question. La majorité est contre le principe d'une reprise, mais si les autorités donnent leur feu vert pour un retour du Championnat, nous n'avons pas d'autre choix.

Les présidents de club avouent qu'il manquait sérieusement de visibilité. Pour eux, c'est difficile voire impossible de parler recrutement ou préparer le prochain exercice, alors que tout est bloqué.

Intervenant lundi sur les ondes de la Radio nationale, le ministre de la Jeunesse et des Sports, Sid Ali Khaldi, a indiqué que la décision de reprendre les compétitions revenait exclusivement au Premier ministre et à la

Commission scientifique relevant du ministère de la Santé.

"Pour les sports collectifs, c'est un peu plus compliqué, notamment dans ce contexte marqué par la recrudescence de la pandémie. Le dernier mot revient au Premier ministre et à la commission scientifique du ministère de la Santé. Tout comme les acteurs sportifs, nous attendons avec impatience la décision officielle", a-t-il indiqué.

Le premier responsable du secteur a affirmé avoir entrepris les démarches afin d'être fixé sur ce sujet en révélant avoir saisi les commissions compétentes pour connaître la suite qui sera donnée à la saison actuelle. Le premier responsable du sport en Algérie confirme que tout est fin prêt et qu'il n'attend que la réponse.

M. S.

NEGHIZ

« Parler de recrutement est prématuré »

L'entraîneur du Mouloudia d'Alger, Nabil Neghiz, qui s'est exprimé sur le site arabophone de « Kooora », a expliqué qu'il n'a pas encore parlé « recrutement » à son employeur dans la mesure où il n'a aucune vision sur l'actuelle saison, surtout que les instances de football tardent à prendre une décision quant à l'avenir du Championnat 2019-2020.

« Je vous confirme que je n'ai pas

encore parlé du volet recrutement avec l'administration. Ce n'est pas normal d'évoquer le recrutement et la libération des joueurs qui n'ont pas donné satisfaction également alors qu'on ne sait même pas si on va reprendre les activités sportives ou pas cette saison », fait savoir Neghiz.

L'ex-adjoint de Christian Gourcuff avec les Verts a ajouté : « J'ai juste demandé de garder l'ossature de

l'équipe en prévision de la saison prochaine et de se renforcer par quelques joueurs capables d'apporter un plus au Mouloudia et promouvoir quelques joueurs. Tout cela pour bâtir une équipe compétitive. C'est tout ce que je peux faire pour le moment, car nous n'avons pas encore une vision sur la reprise ou pas du Championnat », conclut-il.

ANGLETERRE

L'entraîneur Frank encense Benrahma

L'entraîneur danois de Brentford FC, Thomas Frank, n'a pas tari d'éloge sur son joueur algérien Saïd Benrahma qui n'arrête pas de briller de match en match, ce qui a aidé l'équipe à grimper à la troisième place et garde crânement ses chances pour l'accession en Premier League. En effet, le coach des Bees n'a pas manqué d'encenser son joueur après son dernier triplé en

Championnat face à Wigan. « Je dois avouer qu'il faisait déjà une bonne saison, mais après la pause due au coronavirus, il est clairement passé à la vitesse supérieure », dira l'entraîneur danois à propos de l'attaquant algérien de 24 ans. Frank ajoute : « Il a étoffé son jeu, et ces quatre derniers matches, il est de plus en plus précis dans ses passes et son dernier geste. Je dois le

féliciter pour son éthique de travail. Il travaille très dur. Il est bon et il a besoin de continuer comme ça. On sera bons s'il continue à nous inscrire trois buts par match ! », a-t-il lancé.

Pour rappel, l'attaquant algérien de Brentford a inscrit un superbe triplé contre Wigan pour le compte de la 40e journée de Championship, portant son total à 14 buts cette saison.

HAND/ CHAMPIONNAT D'AFRIQUE

La FAHB dévoile une liste élargie de 54 joueurs

La Fédération algérienne de handball (FAHB) a dévoilé, lundi, une liste élargie de 54 joueurs pour un stage de présélection, dont la date sera connue ultérieurement, en vue du Championnat d'Afrique de la catégorie prévu du 4 au 12 décembre prochain au Maroc.

Les joueurs retenus, nés en 2000 et 2001, seront regroupés "dès l'obtention de l'accord des autorités compétentes", alors que les compétitions sportives sont suspendues depuis mi-mars en raison de la pandémie de nouveau coronavirus (Covid-19).

La FAHB a appelé les joueurs convoqués "à reprendre individuellement et progressivement les entraînements afin d'être prêts en temps voulu".

L'instance fédérale avait confié, en mars dernier, les rênes de la sélection des U-21 à l'ancien international Hichem Boudrali (42 ans), assisté de l'entraîneur-adjoint et ancien gardien Hichem Feligha.

Ce Championnat d'Afrique des U-21 devait avoir lieu du 13 au 23 août, avant d'être repoussé à décembre en raison de la pandémie de Covid-19.

LIGUE 1

L'USMA signe un contrat de deux années avec l'ESHRA

L'USM Alger a signé, lundi, un contrat de deux années avec l'Ecole supérieure d'hôtellerie et de restauration d'Ain-Benian (ESHRA, Alger) pour bénéficier des différentes installations de cette structure, a annoncé le club pensionnaire de la Ligue 1 algérienne de football.

"Le contrat va permettre à l'USMA d'utiliser le stade, la piscine, la salle de musculation, l'hôtel, la salle omnisports, les bureaux et la salle de récupération et de massage", a indiqué le club dans un communiqué.

La signature de ce contrat, qui intervient au lendemain de la célébration du 83e anniversaire de la création du club, s'inscrit dans le cadre de la réorganisation décidée par le Groupe Serport, nouvel actionnaire de la SSPA, après avoir racheté 95% des actions du club algérois que détenait l'entreprise des travaux publics ETRHB, dont le patron Ali Haddad est en prison.

Inaugurée en 2014, l'ESHRA a permis à plusieurs clubs algérois, dont le MC Alger et l'USM Alger, de s'entraîner régulièrement sur sa pelouse et bénéficier de ses différentes installations.

LE MORNING NIGHT



21h00



Michaël Youn fait son grand retour, et cette fois, il a carte blanche ! Vingt ans après «Le Morning Live», qu'il a animé pendant deux saisons sur M6, le trublion de la télé propose «Le Morning Night». Entouré d'invités prestigieux, il offre un «comedy game show» plein d'humour avec des happenings, des sketches, des parodies, de fausses pubs, des chansons, des défis et des caméras cachées. Ses complices de toujours, Vincent Desagnat et Benjamin Morgaine, seront bien évidemment de la partie, sans oublier Charlotte Gabris et Tom Villa, qui rejoindront la bande pour une soirée totalement déjantée ! Deux équipes composées de trois invités vont également s'affronter dans des défis

ENQUÊTE SOUS HAUTE TENSION



21h00



Chaque jour, les gendarmes de l'autoroute A8 traquent les chauffards, luttent contre l'insécurité et chassent les infractions... Pendant tout un été, l'équipe du magazine a suivi ces hommes et ces femmes qui officient sur la voie à grande vitesse la plus dangereuse et la plus accidentogène de l'Hexagone. L'occasion pour eux de parler à coeur ouvert - et avec passion - de leur métier, mais aussi de partager leurs doutes, les risques liés à leur fonction ou encore leurs moments de satisfaction. Ces militaires dévoilent également la façon dont ils mènent leurs opérations et comment ils parviennent à résister à la violence à laquelle ils sont souvent confrontés

L'AMIE PRODIGIEUSE

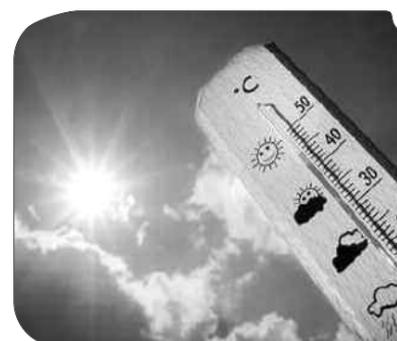


21h00



La douce Elena a réussi à entrer au collège, tandis que l'impétueuse Lila, empêchée de poursuivre ses études en dépit de réelles capacités, travaille à la confectionnerie de son père. Avec la puberté, Elena est très vite complexée et rencontre quelques difficultés scolaires. Elle ne peut pas compter sur Lila qui souffre en silence et a pris ses distances. Toutefois, Lila étudie en secret et commence à développer un discours féministe

LE MONDE DE JAMY



21h00



Selon les experts du Giec, le thermomètre va grimper de 2 degrés en moyenne d'ici 2050. Canicules et sécheresse vont devenir monnaie courante en France. Comment notre organisme, mais aussi nos paysages, notre habitat et notre alimentation vont-ils être impactés ? Ce numéro du «Monde de Jamy» nous fait explorer les limites de la résistance du corps humain aux températures extrêmes. Dans la fournaise du Sahara, Jamy part pour une expédition avec le strict minimum d'eau. Il se soumet à une batterie de tests pour comprendre jusqu'où la chaleur perturbe notre corps, mais aussi nos capacités intellectuelles ! Églantine, elle, teste l'efficacité de la végétalisation des façades d'immeubles



LA SELECTION DU MIDI LIBRE

WOMAN AT WAR

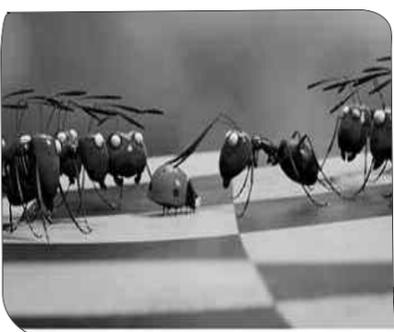


21h00



L'athlétique Halla parcourt en secret la lande islandaise, armée d'un arc et de flèches, pour détruire les lignes à haute tension de grandes entreprises qui ravagent le paysage en même temps qu'elles contribuent au réchauffement de la planète. Préparant chacune de ses missions avec une redoutable efficacité, en dépit de méthodes artisanales, la justicière solitaire met bientôt tout le pays en émoi, tandis que l'armée et la police se lancent aux trousses du mystérieux saboteur. Mais la jeune femme, par ailleurs placide cheffe de chœur dans la vie civile, apprend que sa demande d'adoption a enfin abouti et qu'une petite orpheline ukrainienne l'attend

MINUSCULE, LA VALLÉE DES FOURMIS PERDUES



21h00



Dans une paisible vallée verdoyante, les insectes vivent en parfaite harmonie. Mais les restes délectables d'un pique-nique à l'abandon après un orage déclenchent bientôt la convoitise. Une fourmi noire pénètre dans une boîte à sucres et rencontre une jeune coccinelle avec laquelle elle se lie d'amitié. Tandis que le précieux butin est embarqué sur un chemin semé d'obstacles, les fourmis noires doivent affronter les terribles fourmis rouges, décidées à faire main basse sur le fabuleux trésor. Une guerre sans merci éclate entre les deux bandes rivales. La courageuse coccinelle aidera son amie la fourmi noire à sauver son peuple

ZONE INTERDITE



21h00



L'été, c'est la saison des mariages et même si cette année, la pandémie a bouleversé les plans de nombreux couples, certains ont pu se dire «oui» juste à temps. Ces couples que «Zone interdite» a suivis ont voulu profiter de cette cérémonie pour réaliser leurs rêves les plus fous. Maeva a 30 ans. Cette hôtesse de l'air réunionnaise au caractère bien trempé s'apprête à épouser Stéphane, 31 ans, entrepreneur dans le bâtiment et champion de vélo freestyle. Maeva espère un mariage digne d'une princesse. Elle a choisi l'île Maurice pour décor et rêve d'un carrosse. Lui, souhâte de l'adrénaline et une entrée fracassante à la James Bond

PRODIGAL SON EMBAUMEMENT



21h00



Un homme a été tué, embaumé et réinstallé chez lui. L'équipe se rend au Salon des entrepreneurs des pompes funèbres qui se tient au même moment en ville cer Kevin, la victime, était associé à deux personnes du milieu : Tilda et Dev. Leur association avait pris fin un an plus tôt, suite à l'incendie d'un de leurs établissements et la faillite de leur société. Après de brefs interrogatoires sans succès, l'équipe retourne voir Dev dans sa chambre d'hôtel. Ils le trouvent inconscient. Il a été empoisonné à l'antigel, produit qui provoque un embaumement naturel. Ils réinterrogent Tilda



Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicité s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine : 100, rue Larbi Ben M'hidi - Constantine -Tel/Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.
Tél-Fax : 021.93.69.29

Impression : Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire : SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : 12 rue Fouzia Moulah Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	03h46
Dohr	12h53
Asr	16h43
Maghreb	20h13
Icha	21h52

COMPOSITEUR DE LA MUSIQUE DU FILM "LA BATAILLE D'ALGER"

ENNIO MORRICONE TIRE SA RÉVÉRENCE

Le compositeur italien Ennio Morricone, auteur, notamment, de la bande originale du long métrage, "La Bataille d'Alger", réalisé par son compatriote Gillo Pontecorvo, est décédé à Rome dans la nuit de dimanche à lundi, à l'âge de 91 ans, indiquent les médias italiens. Ennio Morricone, resté "pleinement lucide et d'une grande dignité jusqu'au dernier moment", est décédé dans une clinique de la capitale italienne où il était hospitalisé, à la suite d'une chute ayant provoqué une fracture du fémur, selon la même source. Réputé dans le monde entier pour ses musiques de films, le célèbre compositeur a créé plus de 500 musiques pour le cinéma, avec des mélodies aussi légendaires que celle des films, "Le bon, la brute et le truand" et "La Bataille d'Alger", sortis en 1966.

Le long métrage, "La bataille d'Alger", parfaitement traduit sur les partitions du "maestro" italien, aura été une de ses plus grandes sources d'inspiration qui auront permis à son génie de restituer, par le son, les situations de reconstitution du climat



de psychose et de troubles qu'a connu la capitale Alger en 1957, suite au soulèvement de la population algérienne ordonné alors, par le Front de libération national (FLN), contre le pouvoir colonial français.

Le film retrace principalement, l'histoire du Martyr Ali la Pointe et les militants du FLN, en lutte pour le contrôle du quartier de la Casbah à Alger.

Né le 10 novembre 1928 à Rome, Ennio

Morricone, commence dès l'âge de six ans, à composer pour s'inscrire quatre ans plus tard au cours de trompette de la prestigieuse Académie nationale Sainte-Cécile à Rome.

Il étudie également la composition, l'orchestration, l'orgue, s'initie à la musique sérielle, pour débiter plus tard avec la musique "sérieuse" et commencer en 1961 à l'âge de 33 ans, au cinéma avec "Mission ultra-secrète" de Luciano Salce. La célébrité arrive avec "Pour une poignée de dollars" (1964) de Sergio Leone.

Sa collaboration fructueuse, avec le maître du western spaghetti, lui apporte une réputation internationale.

Mais Morricone ne se cantonne pas au western.

Ce Romain, lauréat d'un Oscar en 2016, compose des bandes originales pour des films d'époque comme "1.900" ou "Vatel", des comédies telles que "La cage aux folles" et met en musique des films engagés: "Sacco et Vanzetti" ("Here's to You" chanté par Joan Baez), ou "La classe ouvrière va au paradis".

THON ROUGE

L'ALGÉRIE A PÊCHÉ LA TOTALITÉ DE SON QUOTA POUR 2020

L'Algérie a pêché la totalité de son quota annuel de thon rouge, attribué par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), soit 1.650 tonnes au titre de l'année 2020, a rapporté hier l'APS, citant le cabinet du ministère de la Pêche et des Productions halieutiques.

Les 23 thoniers algériens autorisés à participer à l'opération ont ainsi pêché 1.650 tonnes de thon rouge, selon la même source qui a rappelé que la campagne de

pêche au thon avait pris fin le 2 juillet. Lancée le 26 mai dernier, l'opération devait initialement s'achever le 1er juillet, mais en raison des conditions climatiques dans la zone de pêche internationale, comprise entre la Tunisie, l'Italie et Malte, son délai a été prolongé de dix (10) jours avec l'accord de l'ICCAT, ce qui a permis aux thoniers algériens, de pêcher tout leur quota avant son expiration.

Le retour des 23 thoniers, autorisés à participer à la campagne de pêche au thon

rouge au titre de cette année, se déroule dans des conditions normales, sachant qu'en raison de la situation sanitaire exceptionnelle induite par la pandémie de Covid-19, le ministère de la Pêche a dû coordonner avec celui de la Santé et les walis concernés, pour veiller à ce que les mesures sanitaires nécessaires soient prises avant le départ des navires et à leur retour, a affirmé la même source.

Le ministère de la Pêche et des Productions halieutiques a également

coordonné, avec le ministère des Affaires étrangères, pour que l'opération soit menée à bien en coordination avec les autres pays concernés.

Par ailleurs, dans le cadre du nouveau programme du secteur (2020-2024), cette filière fera l'objet d'une évaluation minutieuse qui permettra d'améliorer les prochaines campagnes de pêche et de mettre à profit l'expérience acquise dans ce domaine pour développer la pêche en haute mer, selon la même source.

APN

Clôture de la session parlementaire ordinaire 2019-2020

Le bureau de l'Assemblée populaire nationale (APN), réuni hier sous la présidence de M. Slimane Chenine, président de l'Assemblée, a fixé la journée de jeudi prochain pour la clôture de la session parlementaire ordinaire 2019-2020, indique un communiqué de la Chambre basse du Parlement. "Le Bureau a fixé la date du 9 juillet en cours, pour la clôture de la session parlementaire ordinaire 2019-2020, et ce après coordination avec le bureau du Conseil de la nation et concertation avec le Gouvernement, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi organique 12-16 portant organisation de l'APN et du Conseil de la Nation et leur relation fonctionnelle avec le Gouvernement. La cérémonie de clôture devant se dérouler lors d'une séance protocolaire des députés, dans le cadre du respect des mesures préventives contre la propagation du Covid-19", note le communiqué. Avant l'entame des travaux, le président de l'APN a adressé ses vœux au peuple algérien, à l'occasion du 58e anniversaire de l'Indépendance et de la Jeunesse, coïncidant cette année avec la récupération des restes mortuaires des 24 Chouhada de la résistance populaire, ajoute la source.

"Les restes mortuaires de ces héros sont de retour au pays, et gardent encore leurs valeurs, spirituelle et morale, outre leurs symboles de résistance et de sacrifice, et ce afin d'être un flambeau inspirant des générations, quant aux significations de l'héroïsme, de l'honneur et de la défense de l'Algérie", a soutenu M. Chenine.

FORUM SINO-ARABE

Volonté commune d'accroître la coopération

La 9e Réunion ministérielle du Forum de coopération Chine-Etats arabes (FCCEA), qui s'est tenue lundi par visioconférence, a reflété la volonté des deux parties d'accroître leur coopération, a indiqué hier, le secrétaire général Ahmed Aboul Gheit dans un communiqué. Saluant la coopération contre la Covid-19, M. Aboul-Gheit a également salué le soutien apporté par la Chine aux questions arabes, dont la cause palestinienne, souhaitant qu'elle soutienne encore davantage les droits légitimes des Palestiniens.

Le secrétaire général de la Ligue arabe, a aussi souligné l'importance de parvenir à une solution politique globale aux crises en Syrie, au Yémen et en Libye.

La Réunion ministérielle s'est soldée par un communiqué conjoint, portant notamment, sur la déclaration d'Amman, sur un plan d'action du FCCEA pour la période 2020-2022, et la nécessité de lutter conjointement contre le nouveau coronavirus.

